

RAPHAEL MICHEL

MAISON FONDÉE EN 1899

INSCRIPTION AU MARCHÉ LIBRE D'EURONEXT PARIS

Le 8 janvier 2004

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE
ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT


EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE
SECURITIES

AMF Autorité des marchés financiers

Visa de l'Autorité des Marchés Financiers

En application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa numéro 03-1125 en date du 18 décembre 2003 sur le présent prospectus, conformément aux dispositions du règlement COB n° 98-08. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Avertissement

«L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants :

- Le prix proposé dans le cadre de la présente offre a été fixé à 11 euros par action correspondant à une valorisation de la société à 5 millions d'euros. Le 12 septembre 2002, la société ADVENDI S.A. actionnaire de RAPHAEL MICHEL à hauteur de 99,99% avant inscription avait acquis cette dernière à un prix la valorisant à 0,38 million d'euros.
- 367 264 des 460 000 actions RAPHAEL MICHEL existantes à la date du présent prospectus font l'objet d'un nantissement au profit des banques ayant accordé l'emprunt nécessaire à la société ADVENDI S.A. pour l'acquisition de la société en 2002.
- La valorisation de la société présentée dans le paragraphe 2.2.5. du présent prospectus ne repose que sur des données prévisionnelles prévoyant une croissance du chiffre d'affaires de 71% en 2004 et de 60% en 2005. Cette évolution prévisionnelle de l'activité est fondée sur un projet de croissance externe pour l'activité de négoce en 2004 et sur le développement à partir de 2005 d'une nouvelle activité de vinification qui va nécessiter d'après la société des investissements de 5 millions d'euros.
- Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes..»

La notice légale d'Admission est publiée au BALO du 10 décembre 2003

SOMMAIRE

Le plan de ce document respecte l'ordre du schéma de l'instruction de décembre 2001 prise en application du règlement 98-08 relatif à l'offre au public d'instruments financiers, modifiée en mai 2002.

CHAPITRE 1- RESPONSABLES DU PROSPECTUS

- 1.1. RESPONSABLE DE RAPHAEL MICHEL ASSURANT LA RESPONSABILITE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE
- 1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE
- 1.3. RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES
- 1.4. AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS DE NATURE COMPTABLES ET FINANCIERE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE
- 1.5. ATTESTATION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS
- 1.6. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

CHAPITRE 2- INSCRIPTION SUR LE MARCHE LIBRE DE VALEURS MOBILIERES

- 2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'INSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES AU MARCHE LIBRE D'EURONEXT PARIS.
- 2.2. TITRES MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC
- 2.3. RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR L'OFFRE
- 2.4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS
- 2.5. MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS
- 2.6. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE.

CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET LE CAPITAL

- 3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT RAPHAEL MICHEL
- 3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL
- 3.3. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL
- 3.4. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE
- 3.5. APPARTENANCE DE L'EMETTEUR A UN GROUPE
- 3.6. DIVIDENDES
- 3.7. MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE RAPHAEL MICHEL
- 3.8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT L'EMETTEUR ET LE CAPITAL

CHAPITRE 4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE

- 4.1. HISTORIQUE
- 4.2. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL ET COLLABORATEURS
- 4.3. ORGANIGRAMME JURIDIQUE
- 4.4. LES CHIFFRES CLES DE RAPHAEL MICHEL
- 4.5. ACTIVITES DE RAPHAEL MICHEL
- 4.6. LES CLIENTS
- 4.7. LES FOURNISSEURS
- 4.8. PARTENARIAT
- 4.9. PARTENARIATS
- 4.10. LE MARCHE
- 4.11. LA CONCURRENCE
- 4.12. LES ATOUTS DE RAPHAEL MICHEL
- 4.13. ORGANISATION ET MOYENS
- 4.14. LES FACTEURS DE RISQUES

CHAPITRE 5. PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

- 5.1. COMPTES SOCIAUX AU 30/09/2003, 30/09/2002 ET 30/09/2001
- 5.2. COMPTES PREVISIONNELS AU 30 SEPTEMBRE 2004 /2005/2006

CHAPITRE 6. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

6.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.2. DIRECTION

6.3. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

6.4. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR, DANS CELUI D'UNE SOCIETE QUI EN DETIENT LE CONTROLE, DANS CELUI D'UNE FILIALE DE L'EMETTEUR OU CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEUR SIGNIFICATIF DE L'EMETTEUR

6.5. PRETS ET GARANTIES ACCORDES PAR LA SOCIETE EN FAVEUR DES DIRIGEANTS

6.6. OPTIONS ATTRIBUEES ET EXERCEES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES SALARIES

6.7. INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.8. LIENS ENTRE RAPHAEL MICHEL ET D'AUTRES SOCIETES QUI LUI SERAIENT LIEES VIA SES ADMINISTRATEURS OU DIRIGEANTS

CHAPITRE 7. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1. RAPPEL DES CHIFFRES CLES

7.2. LA STRATEGIE DE CROISSANCE DE RAPHAEL MICHEL

CHAPITRE I

. RESPONSABLES DU PROSPECTUS .

1.1. RESPONSABLE DE RAPHAEL MICHEL ASSURANT LA RESPONSABILITE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE.

Monsieur GUILLAUME RYCKWAERT
Président du Conseil d'Administration

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE

« A ma connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée. La société s'engage à ne pas signer de contrat de liquidité, de tenue de marché ni à intervenir directement sur le cours de ses propres titres, conformément à l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce qui réserve ces opérations pour les sociétés cotées sur un marché réglementé. ».

Fait à Orange, le 18 décembre 2003

GUILLAUME RYCKWAERT
Président du Conseil d'Administration

1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire
FB Audit, représentée par Monsieur Daniel BARRE, domiciliée 415, avenue de l'Argensol 84100 Orange, nommé le 23 Février 1998, pour une période de six exercices et jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes clos le 30 septembre 2003.

Commissaire aux comptes suppléant
Monsieur Maurice CALAMEL, domicilié 4 Rue Tourre – 84100 ORANGE, nommé le 23 Février 1998, pour une période de six exercices et jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes clos le 30 septembre 2003.

1.4. AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS DE NATURE COMPTABLE ET FINANCIERE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société anonyme RAPHAEL MICHEL et en application du règlement COB 98-08, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent prospectus établi à l'occasion de l'inscription des titres de la société à la cote du Marché Libre d'Euronext Paris.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité de Monsieur Guillaume RYCKWAERT, Président du conseil d'administration de RAPHAEL MICHEL. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société, acquise dans le cadre de notre mission.

S'agissant des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Nous vous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Les comptes annuels pour les exercices clos le 30 septembre 2001, 30 septembre 2002 et 30 septembre 2003, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce prospectus établi à l'occasion de l'opération envisagée.

Orange, le 18 décembre 2003

Le Commissaire aux comptes
Daniel BARRE

1.5. ATTESTATION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE confirme avoir effectué, en vue de l'inscription des titres de la société RAPHAEL MICHEL au Marché Libre d'EURONEXT Paris, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par la société RAPHAEL MICHEL ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de RAPHAEL MICHEL, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération bancaire française et l'Association française des entreprises d'investissement.

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE atteste, conformément au Règlement COB n°98-08, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du prospectus aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par la société RAPHAEL MICHEL à EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation d'EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE de souscrire aux titres de la société RAPHAEL MICHEL, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par RAPHAEL MICHEL et/ou ses commissaires aux comptes.

Fait à Paris, le 18 décembre 2003

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE
Monsieur Rémy THANNBERGER
Président du Directoire

1.6. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur GUILLAUME RYCKWAERT,
Président du Conseil d'Administration

RAPHAEL MICHEL
28 bis, avenue Frédéric MISTRAL
84100 Orange
France
Téléphone : # +33(0) 490 340 607
Télécopie : # +33(0) 490 347 985

CHAPITRE 2

• INSCRIPTION SUR LE MARCHÉ LIBRE DE VALEURS MOBILIERES •

2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'INSCRIPTION SUR LE MARCHÉ LIBRE.

2.1.1. Nature des titres dont l'inscription est demandée.

Il s'agit d'actions ordinaires, de même catégorie, entièrement libérées et portant jouissance au 1^{er} octobre 2003.

2.1.2. Nombre de titres dont l'inscription est demandée.

Il est demandé l'inscription de 460 000 actions ordinaires existantes.

2.1.3. Valeur nominale

Ces actions ont une valeur nominale 0,5 euro chacune.

2.1.4. Forme

Les actions sont nominatives et seront admises aux opérations d'EUROCLEAR à compter de l'inscription.

2.1.5. Date de jouissance

1^{er} octobre 2003.

2.1.6. Pourcentage en capital et en droit de vote

Les actions inscrites représentent 100% du capital et des droits de vote de la société.

2.1.7. Date d'inscription sur le Marché Libre

Le 8 janvier 2004

2.1.8. Libellé d'inscription sur le Marché Libre

RAPHAEL MICHEL

Code APE : 513 J Commerce de gros de boissons

Code ISIN : FR 0010038570

2.1.9. Etablissement présentateur

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE

37, avenue des Champs-Élysées

75008 Paris

Tel : 01.53.93.74.00

2.1.10. Membre du marché

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE à travers son département EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE SECURITIES

37, avenue des Champs-Élysées

75 008 Paris

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE SECURITIES centralisera les ordres d'achat et les transmettra à Euronext Paris selon le calendrier et les modalités précisés dans l'avis qui sera publié par Euronext Paris.

2.1.11. But de l'inscription et de la cession

L'offre de cession est réalisée sur l'initiative des actionnaires dans un triple but :

- renforcer la crédibilité de la société sur son marché en améliorant son pouvoir de négociation ;
- accroître et diversifier, à terme, les possibilités de financement ;
- avoir une valorisation au regard du marché boursier et permettre l'acclimatation de la société à l'environnement boursier.

L'inscription au Marché Libre constitue pour les dirigeants de la société une étape en vue d'une admission à un compartiment réglementé, qui pourrait être sollicitée ultérieurement.

2. 2 TITRES MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC

2.2.1 Origine des titres

90 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,5 euro chacune, sont mises à la disposition du public selon la procédure de l'Offre à Prix Minimal fixée, conformément aux articles P 1.2.11 et P 1.2.12 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, sur la base du prix défini au paragraphe ci-dessous.

L'origine des 90 000 actions mises à la disposition du marché à l'occasion de l'inscription sera la suivante:

- Cession de 90 000 actions, soit 19,57 % du capital et 19,57 % des droits de vote de RAPHAEL MICHEL avant et après inscription de la société sur le Marché Libre, mis à la disposition du public par :
- ADVENDI S.A. à hauteur de 90 000 actions

Il n'est prévu aucune clause de sur allocation.

L'actionnaire cédant n'envisagent pas la réintégration du produit des cessions en compte courant par conséquent, les comptes prévisionnels ne tiennent pas compte de ces montants et la société ne disposera pas de ressources liées à son inscription sur le Marché Libre.

Dans le cas où l'Autorité des Marchés Financiers serait amenée à accorder un nouveau visa ou un visa complémentaire suite à une modification des modalités du présent prospectus, les ordres passés seraient caducs et devraient être réitérés.

2.2.2. Modalité du paiement du prix

Les modalités de règlement sont celles en vigueur sur le Marché Libre d'Euronext Paris (règlement immédiat).

2.2.3. Procédure d'inscription

Pour la réalisation d'une Offre à Prix Minimal, Euronext Paris centralise les offres d'achat que lui transmettent les membres du marché. Elle n'accepte pas les offres à cours limité et a la faculté d'éliminer du marché d'introduction les ordres assortis de limites qui lui apparaissent excéder anormalement le prix d'offre minimal.

Euronext Paris peut diviser en plusieurs lots les titres mis à la disposition du marché et apporter chaque lot à la satisfaction des demandes retenues, classées par limite et, le cas échéant, préalablement réduites.

Le cours coté de l'inscription correspond à la limite du dernier ordre suivi. Ce cours est unique.

Les ordres d'achat peuvent être réduits, néanmoins même en cas de réduction, les ordres restent irrévocables.

2.2.4. Calendrier de l'opération

Date d'obtention du visa :	18 décembre 2003
Ouverture de l'OPM :	19 décembre 2003
Clôture de l'OPM:	7 janvier 2004
Publication de l'avis EURONEXT:	8 janvier 2004
Début des négociations :	9 janvier 2004
Règlement-Livraison	13 janvier 2004

2.2.5 Eléments d'appréciation du prix d'offre de 11 euros par action.

(source EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE SECURITIES)

Le prix proposé s'apprécie comme suit, après imputation des charges liées à l'opération :

- Nominal de l'action : 0,50 euro
- Prime par action : 10,37 euros

En Keuro	30/09/2002	30/09/2003	30/09/2004 (p)	30/09/2005 (p)	30/09/2006 (p)
Chiffre d'affaires	12 258	11 959	20 521	32 930	38 244
Chiffre d'affaires/ action	26,65	26,00	44,61	71,59	83,14
VE/ CA	0,41	0,42	0,25	0,15	0,13
Résultat d'exploitation	61	68	281	686	956
VE/ REXP	82,95	73,53	17,79	7,29	5,23
Actif net	426	321	489	855	1 380
Actif net/action	0,93	0,70	1,06	1,86	3,00
Prix d'offre/ Actif net par action	11,83	15,71	10,38	5,91	3,67
Bénéfice net	51	45	168	367	524
Bénéfice net/action	0,11	0,10	0,37	0,80	1,14
PER	100,00	110,00	29,73	13,75	9,65
Capacité d'autofinancement (CAF)	71	69	228	687	1 003
VE/CAF	71,27	72,46	21,93	7,28	4,99
Sur la base de 460 000 actions					

VE : Valeur d'entreprise

(p) comptes prévisionnels

Les calculs, ayant servis à l'élaboration des tableaux ci-avant, découlent du business plan décrit au chapitre 5.

Les frais relatifs à l'inscription en bourse ont été pris en compte dans les éléments prévisionnels.

Aucun changement de méthodes ou d'estimation, aucun élément exceptionnel non récurrent affectant les résultats, et distributions exceptionnelles de dividendes affectant l'actif net présenté n'ont eu lieu et ne sont envisagés

2.2.5.1 - Eléments de valorisation (source EFI Securities)

Comparaisons boursières (sources IMIDCAPS, cabinet indépendant d'analyse financière sur les valeurs moyennes françaises, disponibles sur le site internet à services payants www.idmidcaps.com)

Nous avons comparé RAPHAEL MICHEL avec JEANJEAN, COTTIN FRÈRES et MICHEL LAROCHE.

Créé en 1870, JEANJEAN est un négociant-éleveur de vin AOC, VDQS, de table et vrac.

Créé en 1993, COTTIN FRÈRES est un négociant-éleveur de vins de Bourgogne. COTTIN FRÈRES assure la maîtrise de l'ensemble de la filière, du vignoble jusqu'à l'embouteillage et la commercialisation. Les vins distribués sont rouges ou blancs, et comprennent des crus de Chablis, Beaujolais, Côte de Beaune et Mâconnais.

Créée en 1850, MICHEL LAROCHE est producteur et négociant en vins de Chablis haut de gamme ainsi qu'en vins du Languedoc. La société est cotée au Marché Libre d'Euronext.

Nous avons retenu deux ratios boursiers : P/CA et PER. JEANJEAN et COTTIN FRÈRES étant cotées au Second Marché, nous avons appliqué une décote de 20%.

Sociétés	Marché	Cours		P/CA		PER	
		€	M€	2004	2005	2004	2005
COTTIN FRERES	SM	9,5	21,4	0,5	0,5	15,8	14,8
DECOTE DE 20%				0,4	0,4	12,7	11,9
JEANJEAN	SM	12,1	26,0	0,2	0,1	7,6	6,4
DECOTE DE 20%				0,1	0,1	6,1	5,1
MICHEL LAROCHE	ML	18,7	16,0	0,5	0,4	9,9	8,6
MOYENNES				0,32	0,30	9,55	8,54
CA ET RN RAPHAEL MICHEL				20 521	32 930	167	367
VALORISATION INDUITE				6 526	10 013	1 595	3 135
MOYENNES PAR RATIOS				8 270		2 365	
VALORISATION					5 318		

Source : IDMIDCAPS, cours au 10/12/2003

Actualisation des flux

Selon cette méthode, la valeur de l'entreprise est égale à la somme des flux futurs de trésorerie actualisés disponibles après financement de la croissance. Le business plan est fourni par RAPHAEL MICHEL, la période suivante est estimée par EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE SECURITIES. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

La croissance du chiffre d'affaires ralentit progressivement jusqu'à 5% en fin de période.

La marge d'exploitation est fixée à 2,5% à partir de 2007.

Après la période du business plan, les investissements sont fixés à 0,5% du CA.

La valeur de sortie étant sensible au taux de croissance à l'infini des cash flow, nous avons fait varier ce taux de 0,5% à 2,5%.

Calcul du taux d'actualisation			
OAT 10 ANS	4,4%		
PRIME DE RISQUE SPECIFIQUE	12,5%	TAUX D'EMPRUNT (OAT PAR DEFAUT)	4,4%
	1,0	TAUX D'IS MOYEN	33%
COUT DU CAPITAL	16,9%	TAUX D'EMPRUNT NET	2,9%
FONDS PROPRES MOYENS 2004/2005 (K€)	673	DETTE NETTE MOYENNE 2004/2005 (K€)	1 655
COUT DU CAPITAL PONDERE	4,9%	COUT DE LA DETTE PONDEREE	2,1%
COUT MOYEN PONDERE DU CAPITAL		7,0%	

K€	Business Plan				Période intermédiaire normée					
	30/9/04	30/9/05	30/9/06	30/9/07	30/9/08	30/9/09	30/9/10	30/9/11	30/9/12	
CHIFFRE D'AFFAIRES	20 521	32 930	38 244	43 216	47 537	51 340	54 934	58 230	61 142	
TAUX DE CROISSANCE	71%	60%	16%	13%	10%	8%	7%	6%	5%	
RESULTAT D'EXPLOITATION	281	686	956	1 080	1 188	1 283	1 373	1 456	1 528	
MARGE D'EXPLOITATION	1,4%	2,1%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	
IMPOTS	-88	-201	-288	-346	-380	-411	-439	-466	-489	
AMORTISSEMENTS D'EXPLOITATION	61	320	478	432	475	513	549	582	611	
EN % DU CA	0,3%	1,0%	1,2%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	
CASH FLOW D'EXPLOITATION NET	254	805	1 146	1 167	1 283	1 386	1 483	1 572	1 651	
INVESTISSEMENTS	200	4 000	0	216	238	257	275	291	306	
EN % DU CA	1%	12,1%	0,0%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	
VARIATION DU BFR	-477	1 377	-525	432	475	513	549	582	611	
EN % DU CA	-2,3%	4,2%	-1,4%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	
CASH FLOW D'EXPL.	531	-4 572	1 671	519	570	616	659	699	734	
CASH FLOW LIBRE ACTUALISES	528	-4 250	1 452	421	433	437	437	433	425	

CALCUL DE LA VALEUR DE SORTIE (K€)

Taux de croissance des CF à l'infini	0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CF D'EXPLOITATION EN ANNEE 2012P	737	741	745	748	752
TAUX D'ACTUALISATION EN DERNIERE ANNEE	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%
VALEUR DE SORTIE	11 377	12 390	13 587	15 025	16 784
VALEUR DE SORTIE ACTUALISEE	6 594	7 181	7 875	8 709	9 728

CALCUL DE LA VALORISATION

Taux de croissance des CF à l'infini	0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
SOMME DES CF ACTUALISES	317	317	317	317	317
VALEUR DE SORTIE ACTUALISEE	6 594	7 181	7 875	8 709	9 728
VALEUR D'ENTREPRISE	6 911	7 498	8 192	9 026	10 045
- DETTES NETTES MOYENNES 2004/2005	1 655	1 655	1 655	1 655	1 655
	5 257	5 844	6 538	7 371	8 391
MOYENNE (K€)	6 680				

Conclusion

	résultats : €/ action	Capi. en K€
COMPARAISONS BOURSIERES	11,6	5 318
DISCOUNTED CASH FLOW	14,5	6 880
OBJECTIF DE VALORISATION	13,0	5 999

2.2.6. Montant total prévu de l'offre et charges relatives à l'inscription

Sur la base du prix d'offre de 11 euros, les 90 000 actions proposées au public représentent un montant brut maximum de 990 000 euros. Les actions proposées correspondent à la réalisation de la cession à 100%.

Le premier cours sera établi le 9 janvier 2004.

Les charges relatives à l'inscription s'élèvent globalement à 200 K€ et sont destinées à couvrir les frais légaux et administratifs, la rémunération des intermédiaires financiers et les frais de communication financière. Elles ont été comptabilisées en frais d'établissement amortis sur 3 ans à compter de l'exercice 2003/2004.

2.2.7 Répartition du capital avant et après opérations de cession

2.2.7.1 Répartition du capital avant inscription

Actionnaires	Avant inscription			
	Actions	%	Droits de vote	%
ADVENDI S.A.	459 994	99,99	459 994	99,99
Guillaume RYCKWAERT	1	n.s.	1	n.s.
Pierre-Yves RYCKWAERT	1	n.s.	1	n.s.
François CLAUSTRÉS	1	n.s.	1	n.s.
CLAUSTRÉS CONSEIL INTERNET	1	n.s.	1	n.s.
Laurent MOULIN	1	n.s.	1	n.s.
Marguerie MOULIN	1	n.s.	1	n.s.
Public	0	0	0	0
TOTAL	460 000	100	460 000	100

2.2.7.2 Répartition du capital après inscription

Actionnaires	Après inscription			
	Actions	%	Droits de vote	%
ADVENDI S.A.	369 994	80,43	369 994	80,43
Guillaume RYCKWAERT	1	n.s.	1	n.s.
Pierre-Yves RYCKWAERT	1	n.s.	1	n.s.
François CLAUSTRÉS	1	n.s.	1	n.s.
CLAUSTRÉS CONSEIL INTERNET	1	n.s.	1	n.s.
Laurent MOULIN	1	n.s.	1	n.s.
Marguerie MOULIN	1	n.s.	1	n.s.
Public	90 000	19,57	90 000	19,57
TOTAL	460 000	100	460 000	100

2.3 RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR L'OFFRE

2.3.1 Placement public sur les Marchés étrangers

La société RAPHAEL MICHEL n'a pas procédé et ne procède à aucun placement public sur les marchés étrangers.

2.3.2 Placement privé concomitant à l'offre au public

Il n'y a pas de placement privé, d'actions ou de valeurs mobilières émises par la société RAPHAEL MICHEL concomitant à l'offre au public.

2.3.3 Caractéristiques de l'Offre à Prix Minimal

L'offre démarrera le lendemain du jour de l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le prospectus simplifié. Elle sera close 11 jours de bourse après.

2.3.3.1 - Réception et transmission des ordres

Les personnes désireuses de participer à l'Offre à Prix Minimale devront déposer leurs ordres d'achat et de souscription auprès des intermédiaires financiers habilités en France.

Les ordres d'achat et de souscription seront, même en cas de réduction, irrévocables.

Les intermédiaires financiers transmettront leurs ordres d'achat et de souscription dont ils sont dépositaires à un ou plusieurs adhérents agréés par Euronext le 8 janvier 2004 à 10 heures au plus tard. Les adhérents saisiront les ordres.

2.3.3.2 - Résultat de l'offre

Un bulletin publié le 8 janvier 2004 par EURONEXT fera connaître le résultat de l'Offre à Prix Minimal. Cet avis précisera le taux de réduction éventuel appliqué aux ordres d'achat et de souscription.

2.3.4. Restriction de vente

La diffusion du prospectus ou la vente des actions peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

L'introducteur se conformera aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où les actions seront offertes et notamment les restrictions de placement ci-après.

Restrictions de placement concernant le Royaume-Uni.

Chaque établissement intervenant lors du placement reconnaît :

- qu'il n'a pas offert ou vendu, ni n'offrira ou ne vendra pendant une période de six mois après la date d'émission, les actions à des personnes au Royaume-Uni, sauf des personnes dont l'activité habituelle consiste à acquérir, détenir, gérer ou vendre des produits financiers (pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui) dans le cadre de leur profession, ou autrement dans des circonstances qui n'ont pas eu pour effet et ne pourront avoir pour effet de constituer une offre au public au Royaume-Uni au sens du Public Offers of Securities Regulations 1995 ;
- qu'il a respecté et respectera toutes les dispositions du Financial Services Act 1986 applicable à tout ce qu'il entreprend ou entreprendra relativement aux actions, que ce soit au Royaume- Uni, à partir du Royaume-Uni ou dans toute autre circonstance impliquant le Royaume- Uni ; et qu'il n'a communiqué ou distribué, et ne communiquera ni ne distribuera à des personnes au Royaume-Uni aucun document reçu par lui et relatif à l'offre ou la vente des actions, que si ces personnes sont visées à l'Article 11 (3) du Financial Services Act 1986 (Investment Advertisements) (Exemptions) Order 1986 ou des personnes auquel le document peut être communiqué ou distribué conformément à la législation applicable.

Restrictions de placement concernant les Etats-Unis d'Amérique :

Les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act of 1933 des Etats-Unis d'Amérique tel que modifié (ci-après le « Securities Act ») et, sous réserve de certaines exceptions, ne peuvent être ni offertes ni vendues aux Etats-Unis d'Amérique.

Les actions sont offertes et vendues en dehors des Etats-Unis conformément à la Réglementation S du Securities Act.

Les termes utilisés dans les deux paragraphes qui précèdent ont la même signification que celle qui leur est donnée par la Réglementation S du Securities Act.

2.4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS

2.4.1. Droits et obligations attachés aux actions (article 15 des statuts)

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

- Droit de vote double

Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

2.4.2. Transmission des actions (article 13 des statuts)

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

2.4.3. Formes des actions (article 12 des statuts)

« Les actions sont obligatoirement nominatives et sont inscrites au nom de leur titulaire à un compte tenu par la société, qui peut désigner, le cas échéant, un mandataire à cet effet. »

Pour faciliter les échanges d'actions résultant de l'inscription en bourse, la société RAPHAEL MICHELa pris les dispositions suivantes :

- L'admission à Euroclear France des actions RAPHAEL MICHELa été sollicitée
- La société a confié la gestion de son service titres (gestion de l'actionnariat nominatif) et de son service financier à EURO EMETTEURS FINANCE.

2.4.4. Affectation et répartition des bénéfices (article 48 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

2.4.5. Prescription des dividendes

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes de dividendes sont prescrits dans un délai de 5 ans au profit de l'état.

2.4.6. Régime fiscal des actions

En l'état actuel de la législation française, les dispositions suivantes résument les conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer aux personnes physiques ou morales qui détiendront des actions RAPHAEL MICHEL. Les investisseurs doivent néanmoins s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

2.4.6.1 - Actionnaires résidents fiscaux de France

a) Personnes physiques détenant les actions dans leur patrimoine privé

•Dividendes

Les dividendes d'actions françaises, avoir fiscal de 50% inclus, sont pris en compte pour la détermination du revenu global du contribuable dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers. Ils sont soumis :

- au barème progressif de l'impôt sur le revenu,

- aux prélèvements sociaux (Contribution Sociale Généralisée – CSG - de 7,5%, Contribution au Remboursement de la Dette Sociale - CRDS - de 0,5%, prélèvement social de 2%) pour un total de 10 %, la CSG étant déductible à hauteur de 5,1% du revenu global imposable de l'année de son paiement.

•Plus-values

En application de l'article 150-0 A du Code général des impôts (« CGI »), les plus-values dégagées sont imposables si le foyer fiscal de l'actionnaire cédant réalise un montant annuel de cessions de valeurs mobilières et de droits sociaux supérieur au seuil de 15 000 €

Lorsque ce seuil est dépassé, les plus-values sont imposables au taux de 26%, se décomposant de la manière suivante :

- 16% au titre de l'impôt sur le revenu (article 200 A 2 du CGI),
- 7,5% au titre de la CSG (article 1600-0 C du CGI),
- 2% au titre du prélèvement social (article 1600-0 F bis du CGI),
- 0,5% au titre de la CRDS (article 1600-0 J et article 1600-0 L du CGI).

Les moins-values seront imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou dans les dix années suivantes, à condition que le seuil de 15 000 € soit dépassé l'année de réalisation des dites moins-values.

- PEA

Les actions émises par des sociétés françaises peuvent être souscrites dans le cadre d'un PEA, institué par la loi n° 92-666 du 16 juillet 1992. Sous certaines conditions, le PEA ouvre droit :

(i) pendant la durée du PEA, à une exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux à raison des produits et plus-values générés par les placements effectués dans le cadre du PEA et

(ii) au moment de la clôture du PEA - si elle intervient plus de cinq ans après la date d'ouverture du PEA - ou lors d'un retrait partiel s'il intervient plus de huit ans après la date d'ouverture du PEA, à une exonération d'impôt sur le revenu (il reste toutefois soumis à la contribution sociale généralisée, au prélèvement social de 2% et à la contribution au remboursement de la dette sociale) à raison du gain net réalisé depuis l'ouverture du plan.

Les moins-values subies dans le cadre du PEA ne sont imputables que sur des plus-values réalisées dans le même cadre.

- Impôt de solidarité sur la fortune

Les actions détenues par les personnes physiques dans le cadre de leur patrimoine privé seront comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

- Droits de succession et de donation

Les actions acquises par voie de succession ou de donation seront soumises aux droits de succession ou de donation en France.

b) Actionnaires personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés

- Dividendes

(i) Personnes morales n'ayant pas la qualité de société mère en France

Les dividendes encaissés, augmentés de l'avoir fiscal égal à 10% du montant des dividendes versés, sont imposés dans les conditions de droit commun, c'est à dire l'impôt sur les sociétés au taux actuel de droit commun de 33,33%, augmenté d'une contribution additionnelle de 3%, pour les exercices clos à compter de 2002, soit un taux effectif de 34,33%. Une contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne pourra pas excéder 763 000 euros. Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 7 630 000 euros et dont le capital social, entièrement libéré, est détenu pour au moins 75% des personnes physiques (ou des sociétés répondant aux mêmes conditions de chiffre d'affaires et de détention de capital) sont exonérées de la contribution.

L'avoir fiscal est imputable sur l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, l'excédent éventuel n'étant ni remboursé ni restitué. Le cas échéant, cet avoir fiscal est augmenté d'un crédit d'impôt égal à 80% du précompte effectivement acquitté au taux plein par la société distributrice, à l'exclusion, en conséquence, du précompte acquitté par l'imputation d'avoirs fiscaux ou de crédits d'impôts et du précompte qui résulterait d'un prélèvement sur la réserve spéciale des plus-values à long terme.

(ii) Personnes morales ayant la qualité de société mère en France

Les personnes morales détenant au moins 5 % du capital de la société distributrice sont susceptibles de bénéficier du régime des sociétés mères et filiales et pourront s'en prévaloir à condition d'en exercer l'option.

A ce titre, les dividendes versés par la filiale sont exonérés d'impôt sur les sociétés chez la mère. Seule une quote-part de frais et charges fixée à 5 % pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1999 doit être réintégrée dans le résultat imposable de la société mère. Les avoirs fiscaux peuvent être imputés sur le montant du précompte exigible en cas de distribution par la mère dans un délai de cinq ans des dividendes de sa filiale.

L'avoir fiscal est dans ce cas égal à 50% des dividendes perçus.

- Plus-values

Les plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'actions n'ayant pas le caractère de titres de participation par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés relèvent du régime de droit commun et sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 33 1/3% majoré de la contribution additionnelle de 3%, pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2002 (article 235 ter ZA du CGI), soit un taux de 34 1/3% pour les personnes morales réalisant un chiffre d'affaires hors taxes au cours de l'exercice concerné de moins de 7 630 000 € et dont le capital, entièrement libéré, est détenu de manière continue pour 75 % au moins par des personnes physiques ou par une société répondant aux mêmes conditions de libération de capital, de chiffre d'affaires et de détention du capital. Pour les personnes morales ne remplissant pas les conditions visées ci-dessus, une contribution sociale de 3,3 % (article 235 ter ZC du CGI) est en outre applicable ; elle est assise sur le montant de l'impôt sur les sociétés (avant imputation des avoirs fiscaux et crédits d'impôts), diminuée d'un abattement de 763 000 € par période de 12 mois, soit un taux d'environ 35,43 % au-delà de l'abattement de 763 000 €

Cependant, conformément aux dispositions de l'article 219-I.a)ter du CGI, les gains ou pertes nets réalisés à l'occasion de la cession de titres qui répondent à la définition de titres de participation au sens comptable et fiscal et qui ont été détenus depuis au moins deux ans relèvent du régime des plus-values ou moins-values à long terme. Les plus-values réalisées sont alors imposées au taux réduit de 19%, augmenté de la contribution additionnelle de 3 %, soit un taux global d'environ 19,57 % pour les personnes morales réalisant un chiffre d'affaires hors taxes au cours de l'exercice concerné de moins de 7 630 000 € et dont le capital, entièrement libéré, est détenu de manière continue pendant toute la durée de l'exercice concerné pour 75 % au moins par des personnes physiques ou par une société répondant aux mêmes conditions de libération de capital, de chiffre d'affaires et de détention du capital. Pour les personnes morales ne remplissant pas ces conditions, la contribution sociale de 3,3 % est en outre applicable ; elle est assise sur le montant de l'impôt sur les sociétés (avant imputation des avoirs fiscaux et crédits d'impôts), diminuée d'un abattement de 763 000 € soit un taux d'environ 20,20 % au-delà de l'abattement de 763 000 €. L'imposition au taux réduit n'étant définitive qu'à condition de satisfaire à l'obligation de dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme. Les moins-values à long terme peuvent être imputées sur les plus-values à long terme de l'exercice ou des dix exercices suivants.

2.4.6.2 - Actionnaires non-résidents fiscaux de France

- Dividendes

Sous réserve des conventions fiscales internationales applicables et du régime des dividendes distribués à une société mère de la Communauté européenne, les revenus distribués par une société française à des bénéficiaires dont le domicile fiscal ou le siège fiscal est situé hors de France font l'objet d'une retenue à la source de 25 %.

- Plus-values

Sous réserve des dispositions des conventions fiscales éventuellement applicables, les plus-values réalisées à l'occasion de la cession de leurs actions par des personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du CGI ou dont le siège social est situé hors de France (sans avoir d'établissement stable ou de base fixe en France à l'actif duquel seraient inscrites les actions) et qui n'ont à aucun moment détenu, directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la société à un moment quelconque au cours des cinq années qui précèdent la cession, ne sont pas soumises à l'impôt en France (article 244 bis C du CGI). Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'une participation excédant ou ayant excédé le seuil de 25 % au cours de la période susvisée, sont soumises à l'impôt au taux de 16 %, sous réserve des dispositions des conventions fiscales applicables.

- Impôt de solidarité sur la fortune

En principe, l'impôt de solidarité sur la fortune ne s'applique pas aux personnes physiques domiciliées hors de France, au sens de l'article 4-B du CGI, qui possèdent directement ou indirectement, moins de 10% du capital de la Société.

- Droits de succession et de donation

La France soumet aux droits de succession et de donation les titres des sociétés françaises acquis par voie de succession ou de donation par un non-résident français. La France a conclu avec un certain nombre de pays des conventions destinées à éviter les doubles impositions en matière de succession et de donation, aux termes desquelles les résidents des pays ayant conclu de telles conventions peuvent, sous réserve de remplir certaines conditions, être exonérés de droits de succession et de donation en France ou obtenir un crédit d'impôt dans leur pays de résidence.

Il appartiendra aux actionnaires concernés de se rapprocher de leur conseil fiscal habituel afin de déterminer si de telles dispositions conventionnelles sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier.

- Autres actionnaires

Les actionnaires soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-dessus, devront s'informer du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier.

2.5. MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

A compter du 9 janvier 2004, les actions RAPHAEL MICHEL seront négociées sur le Marché Libre, avec le concours de Europe Financier et Industrie Securities membre du marché.

2.6. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Les tribunaux compétents en cas de litiges sont ceux du siège social lorsque la société est défenderesse, et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du nouveau code de procédure civile.

CHAPITRE 3

• RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET LE CAPITAL •

3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT RAPHAEL MICHEL

3.1.0. Dénomination et siège social

RAPHAEL MICHEL S.A.

28 bis, avenue Frédéric MISTRAL
84100 Orange
France
Téléphone : # +33(0) 490 340 607
Télécopie : # +33(0) 490 347 985

3.1.1. Forme juridique

La société RAPHAEL MICHEL est une société anonyme. Elle est soumise au droit français sur les sociétés commerciales.

3.1.2. Date de constitution et d'expiration - Durée

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au au 30 septembre 2048 sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

3.1.3. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France, dans les départements et territoires d'Outre-Mer et encore à l'étranger :

- L'exploitation commerciale de tous établissements concernant l'achat, le traitement et la vente de vins, alcools et spiritueux.
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

3.1.4. Registre du Commerce

Registre du Commerce et des Société de CARPENTRAS 706 120 086

3.1.5. Exercice social

L'exercice social débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

3.1.6. Clauses statutaires de la société

■ Forme des actions (article 12 des statuts)

Les actions sont obligatoirement nominatives et sont inscrites au nom de leur titulaire à un compte tenu par la société, qui peut désigner, le cas échéant, un mandataire à cet effet.

■ Assemblées d'actionnaires (articles 30 et suivants des statuts)

Article 30

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

Article 31

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Article 32

Les assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social. Cette insertion peut être remplacée par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les titulaires d'actions depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, si ce mode est utilisé, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément à la loi.

Le délai entre la date, soit de l'insertion contenant l'avis de convocation soit de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

■ **Vote (article 37 des statuts)**

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27.

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

■ **Fixation, affectation et répartition du résultat (article 48 des statuts)**

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

■ **Droit de communication des actionnaires (article 45 des statuts)**

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion.

■ **Franchissement de seuils**

Néant.

■ **Autres clauses particulières**

Néant.

3. 2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.1. Montant du capital souscrit

Le capital social s'élève, avant inscription, à 230 000 euros, divisé en 460 000 actions de 0,5 euros de nominal entièrement libérées.

3.2.2. Emprunt obligataire

Néant

3.3. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL

3.3.1. Capital autorisé non émis

- Autorisation d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 9 décembre 2003 a, aux termes de sa dixième résolution, autorisé le Conseil d'Administration, sous la condition suspensive de l'inscription des actions de la Société à la cote du Marché Libre d'Euronext Paris S.A., à augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 000 000 euros (prime d'émission en sus) ou sa contre-valeur en francs ou dans une autre monnaie autorisée.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 26 mois à compter du 9 décembre 2003.

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2003 a, aux termes de sa onzième résolution, autorisé le Conseil d'Administration, sous la condition suspensive de l'inscription des actions de la Société à la cote du Marché Libre d'Euronext Paris S.A., à augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 000 000 euros, ce plafond étant commun à celui de l'autorisation décrite au paragraphe ci-dessus.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 26 mois à compter du 9 décembre 2003.

En application de l'autorisation consentie au Conseil d'Administration aux termes des dixième et onzième résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de RAPHAEL MICHEL en date du 9 décembre 2003, l'émission réalisée dans le cadre d'une telle opération pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies si celles-ci représentent au moins les trois quarts de son montant.

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à consentir des options de souscription d'actions nouvelles et/ou des options d'achat d'actions existantes, au bénéfice de certains membres du personnel salarié de la Société ou de certains dirigeants

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2003 a, aux termes de sa treizième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options de souscription d'actions nouvelles et/ou des options d'achat d'actions existantes, au bénéfice de certains membres du personnel salarié de la Société ou de certains dirigeants, dans la limite de 10% du capital.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois à compter du 9 décembre 2003.

➤ Synthèse

Autorisation	Caractéristiques	Utilisation et part résiduelle
Augmentation de capital avec maintien du DPS	Montant : 1 000 000 € Validité : du 9/12/2003 au 8/12/2005	Non utilisée à ce jour
Augmentation de capital avec suppression du DPS	Montant : 1 000 000 € Validité : du 9/12/2003 au 8/12/2005	Non utilisée à ce jour
Options de souscription d'actions	Montant : 10% du capital Validité : du 9 décembre /2003 au 8/06/2007	Non utilisée à ce jour

Ces autorisations n'ont pas été utilisées à ce jour.

3.4. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

3.4.1. Renseignements concernant les actionnaires

- Nombre total des droits de vote : 460 000
- Actionnaires détenant plus de 5 % du capital et des droits de vote :
 - Société ADVENDI S.A. (99,99%)
- Nombre d'actionnaires total : 7

➤ En cas de réalisation à 100% de la cession, les nombres d'actions et droits de vote détenus avant et après l'inscription seraient les suivants :

Actionnaires	Après inscription			
	Actions	%	Droits de vote	%
ADVENDI S.A.	369 994	80,43	369 994	80,43
Guillaume RYCKWAERT	1	n.s.	1	n.s.
Pierre-Yves RYCKWAERT	1	n.s.	1	n.s.
François CLAUSTRES	1	n.s.	1	n.s.
CLAUSTRES CONSEIL INTERNET	1	n.s.	1	n.s.
Laurent MOULIN	1	n.s.	1	n.s.
Marguerie MOULIN	1	n.s.	1	n.s.
Public	90 000	19,57	90 000	19,57
TOTAL	460 000	100	460 000	100

3.5. APPARTENANCE DE L'EMETTEUR A UN GROUPE

RAPHAEL MICHEL est détenue à 99,99% par la société ADVENDI S.A Cette société a acquis l'intégralité des actions de RAPHAEL MICHEL le 12 septembre 2002 pour un montant de 381 120 €

ADVENDI S.A., immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro B 434 960 381 est une société patrimoniale sans activité, ni personnel, ni lien avec RAPHAEL MICHEL autres que les liens capitalistiques précisés ci-dessus.

L'actionnariat de ADVENDI S.A. est le suivant :

GROUPE ADVENDI :	94,60%
Monsieur François CLAUSTRES :	2,32%
Monsieur Laurent MOULIN :	2,31%
Association des Anciens Diplômés du Groupe ESC Grenoble :	0,76%
Monsieur Guillaume RYCKWAERT :	n.s.
Société Claustres Conseils Internet :	n.s.

GROUPE ADVENDI, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro B 444 109 441 est une société anonyme ayant pour objet l'achat, la vente la représentation, la location, l'export, le courtage de tous produits manufacturés ou non.

L'actionnariat de GROUPE ADVENDI est le suivant :

Monsieur Guillaume RYCKWAERT :	57,76%
Société Claustres Conseils Internet :	33,61%
Monsieur Marc CHAPOUTIER :	8,62%
Monsieur François CLAUSTRES :	n.s.
Monsieur Pierre-Yves RYCKWAERT :	n.s.
Monsieur Thierry OUZOUNIAN :	n.s.
Monsieur Alain CLAUSTRES :	n.s.

3.6 DIVIDENDES

Au titre des trois exercices précédents, les dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice clos	Nombre d'actions	Dividende par action	Avoir fiscal	Revenu réel
30/09/2003	3.000	-	-	-
30/09/2002	3.000	50,00	25,00	75,00
30/09/2001	3.000	-	-	-

La politique future envisagée en matière de dividende est de distribuer 15 % (quinze pour cent) du résultat net à partir de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes de dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'état.

3.7. MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE RAPHAEL MICHEL

A compter du 8 janvier 2004, les actions RAPHAEL MICHEL seront négociées sur le Marché Libre d'Euronext Paris dans la catégorie «fixing B » (cotation quotidienne à 15h).

3.8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT L'EMETTEUR ET LE CAPITAL

3.8.1. Evolution du capital

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Capital après opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions	Nominal
8/03/1950	Constitution par apport de fond de commerce			90.000 francs	900	900	100 FF
26/02/1957	Augmentation de capital en numéraire	170 000		260.000 francs	1 700	2 600	100 FF
7/02/1961	Incorporation de réserves et prélèvement de compte-courant	130 000		390 000 francs		2 600	150 FF
25/09/1968	Réduction de capital	-130 000 francs		260 000 francs		2 600	100 FF
15/06/1973	Augmentation de capital	40 000 francs		300 000 francs	400	3 000	100 FF
16/12/1977	Incorporation de réserves	210 000 francs		510 000 francs		3 000	170 FF
9/12/2003	Incorporation de réserve et division du nominal	152 251 euros		230 000 euros	457 000	460 000	0,5 euro

3.8.2. Mouvements intervenus dans la répartition du capital depuis les trois dernières années

Entrée de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	Pourcentage du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions d'acquises	Prix unitaire des actions acquises	Décote Surcote	Pourcentage du capital acquis	Pourcentage du capital après l'opération
ADVENDI S.A.	Actionnaire personne morale	0%	12/09/2002	Rachat de la société	3 000	127,04 €	1 228%	99,99%	99,99%
G. Ryckwaert	PDG	0%	13/09/2002	Prêt de consommation	1*	-	-	n.s.	n.s.
P-Y Ryckwaert	Administrateur	0%	13/09/2002	Prêt de consommation	1*	-	-	n.s.	n.s.
Claustres Conseil Internet	Actionnaire personne morale	0%	9/12/2003	Cession de ADVENDI	1**	1 €	1 000%	n.s.	n.s.
F. Claustres	Actionnaire	0%	9/12/2003	Cession de ADVENDI	1**	1 €	1 000%	n.s.	n.s.
L. Moulin	Directeur Financier	0%	9/12/2003	Cession de ADVENDI	1**	1 €	1 000%	n.s.	n.s.
M. Moulin	Actionnaire	0%	9/12/2003	Cession de ADVENDI	1**	1 €	1 000%	n.s.	n.s.

*après division du nominal lors de l'assemblée générale du 9/12/2003 et rapatriement de 152 actions sur les 153 issues de la division du nominal à ADVENDI SA.

** après augmentation de capital et division de la valeur nominale portant le nombre total d'actions composant le capital social à 460.000

3.8.3 Nantissements, garanties et sûretés de titres et d'actifs de la société

459 080 des 460 000 actions RAPHAEL MICHEL ont été nanties au profit des banques ayant accordé l'emprunt nécessaire à la société ADVENDI S.A. pour l'acquisition des actions de la société.

Une main-levée partielle du nantissement sur 20% des actions de la société RAPHAEL MICHEL a été accordée par les banques afin de permettre l'opération objet du présent prospectus.

3.8.4. Pacte d'actionnaires

Néant.

CHAPITRE 4

• RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE •

Dans le cadre de ses activités en Vallée du Rhône et en Languedoc, RAPHAEL MICHEL SA commercialise des vins de production et de négoce, vins blancs, vins rouges et rosés.

RAPHAEL MICHEL SA est un négociant-éleveurs en vins, spécialisé sur les marchés de gros, traditionnels, milieu de gamme. La société sélectionne et achète des vins auprès de viticulteurs et coopératives, les stocke, les conditionne et les commercialise.

4.1. HISTORIQUE DE RAPHAEL MICHEL

Fondée en 1899 à Cairanne sous le nom de Maison Michel Frères, la société prend le nom de RAPHAEL MICHEL S.A. après la seconde Guerre Mondiale.

A l'origine, la Maison Michel Frères exerçait deux activités : l'achat et la revente de vins de la vallée du Rhône et le transport.

Pendant l'entre-deux guerre ces deux activités sont séparées et RAPHAEL MICHEL devient donc négociant en vin en nom propre.

La société développe son activité avant de la céder à M. Fernand Cellier. Ce dernier transforme la Maison en société anonyme et continue de développer son activité surtout sur les vins d'appellation.

Dans les années 70, c'est au tour du gendre de M. Cellier de reprendre cette affaire et d'accroître son activité notamment en ouvrant des marchés en Suisse.

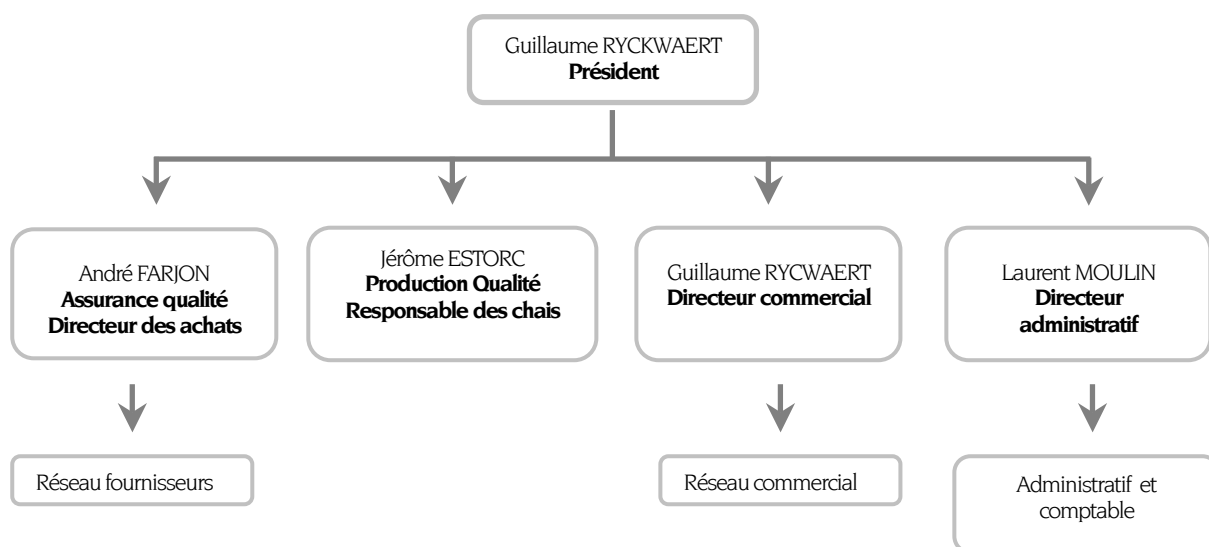
Puis c'est l'extension du réseau de fournisseurs vers le Languedoc dans les années 80 pour les vins de table et dans les années 90/2000 l'accès aux vins de cépages bien connus (vin de pays d'Oc Cabernet Sauvignon par exemple).

2002 marque l'arrivée de Guillaume RYCKWAERT à la tête de la structure, après le rachat de la société par ADVENDI S.A.

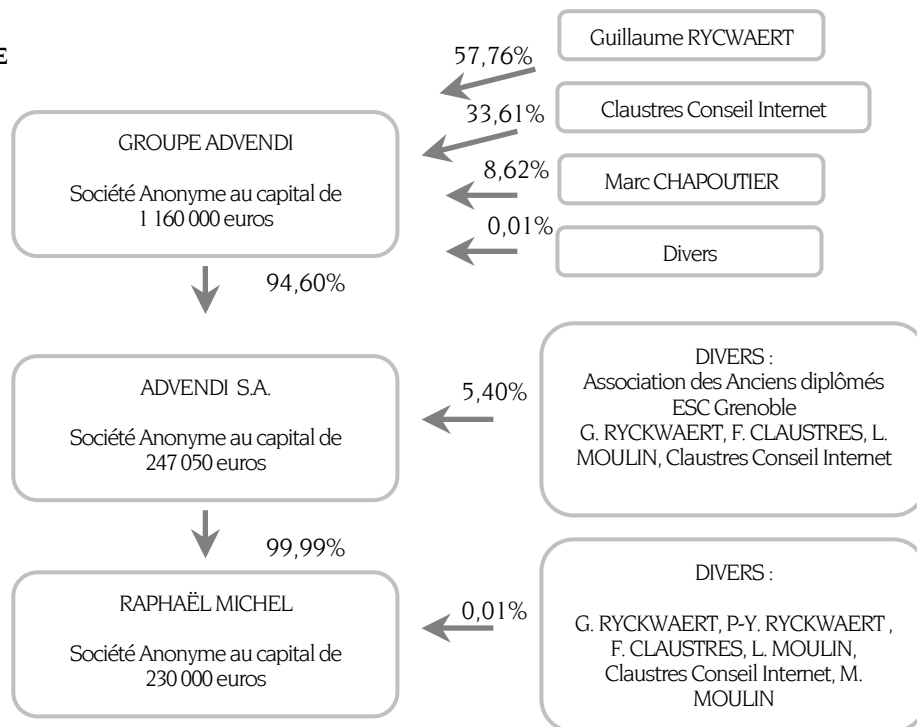
Dès sa prise de fonctions, il entraîne la société vers de nouvelles activités comme les prestations d'élevage, les projets de croissance ou encore la volonté de s'orienter vers la vinification.

Pour l'année 2003, le chiffre d'affaires réalisé est de 12 millions d'euros, pour 160 000 hectolitres sous une trentaine de marques. Les marchés sont principalement la France et la Suisse.

4.2 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



4.3 ORGANIGRAMME JURIDIQUE



4.4. LES CHIFFRES CLES DE RAPHAEL MICHEL

4.4.1. Chiffres clés historiques

en milliers d'euros	30/09/2001 sociaux 12 mois		30/09/2002 sociaux 12 mois		30/09/2003 sociaux 12 mois	
	montant	%	montant	%	montant	%
Chiffre d'affaires	10 901	100%	12 258	100%	11 959	100%
Résultat d'exploitation	22	0,20%	61	0,50%	68	0,57%
Résultat courant	33	0,30%	73	0,60%	73	0,61%
Résultat exceptionnel	14	0,13%	7	0,06%	2	0,02%
Résultat net	28	0,26%	51	0,42%	45	0,38%

4.4.2. Chiffres clés prévisionnels

En milliers d'euros	30/09/2004 (e)		30/09/2005 (p)		30/09/2006 (p)	
	montant	%	montant	%	montant	%
Chiffre d'affaires	20 521	100%	32 930	100%	38 244	100%
Résultat d'exploitation	281	1,37%	686	2,08%	956	2,50%
Résultat courant avant impôt	255	1,24%	568	1,72%	812	2,12%
Résultat exceptionnel	0	0%	0	0%	0	0%
Résultat net	168	0,82%	367	1,11%	524	1,37%

(e) : Estimés

(p) : Prévisionnels

4.5. ACTIVITES DE RAPHAEL MICHEL

Dans le cadre de ses activités en Vallée du Rhône et en Languedoc, RAPHAEL MICHEL SA commercialise des vins de production et de négoce, vins blancs, vins rouges et vins rosés.

RAPHAEL MICHEL SA est un négociant-éleveurs en vins, spécialisé sur les marchés de gros, traditionnels, milieu de gamme. La société sélectionne et achète des vins auprès de viticulteurs et coopératives, les stocke, les conditionne et les commercialise.

La société réalise la majorité de ses ventes en France, et une partie représentant environ 30% à l'exportation, essentiellement en circuits de distribution grossiste.

De **générations en générations** la Maison de négoce RAPHAEL MICHEL **conseille ses clients** lors de l'**élaboration des cuvées** et le **choix des assemblages**, pour correspondre aux attentes des consommateurs et fournir une qualité irréprochable. Sa gamme regroupe les vins de la **Vallée du Rhône** et du **Sud de la France**, en **vins de table**, **vins de pays** et **vins d'appellation**, qu'elle fournit en **grands volumes** à ses clients embouteilleurs, grossistes, cavistes et importateurs.

4.5.1. le métier de RAPHAEL MICHEL : négociant en vins

Méconnu du plus grand nombre, le métier de négociant en vin est pourtant l'un des plus importants. Il est le maillon essentiel entre les producteurs et les consommateurs. Il faut mesurer l'apport essentiel de cette profession qui, non seulement s'occupe de commercialiser les vins mais bien souvent produit et élève elle-même.

Le métier a connu une évolution et une diversification très fortes ces dernières années. Ainsi trouve-t-on de plus en plus de **négociants-éleveurs**. Les vins sont achetés aux vignerons en pièces comme par le passé après leur vinification. Puis ils sont assemblés et conservés dans les chais du négociant jusqu'à la fin de leur élevage et enfin commercialisés après quelques mois de bouteille. Ce négoce éleveur est en outre très souvent propriétaire de vignes.

Autre voie nouvelle suivie par certaines maisons, celle de **négociant-distributeur**. Dans ce cas, les vins sont vinifiés, assemblés, élevés et mis en bouteille à la propriété. Le négociant permet alors simplement au propriétaire du domaine de vendre rapidement une bonne partie de sa récolte. Cette pratique, strictement commerciale, s'exerce plutôt sur les appellations réputées, très demandées en France ou à l'export. Elle repose sur la capacité du négociant à trouver et développer des marchés, parfois originaux, des niches permettant de valoriser au mieux les vins de ses fournisseurs.

Le négociant n'est pas un simple "marchand de vin" cherchant en permanence à acheter au plus bas et à vendre au plus haut. Comme pour toute activité commerciale, il évolue sur un support économique qui lui permet de faire fonctionner son entreprise.

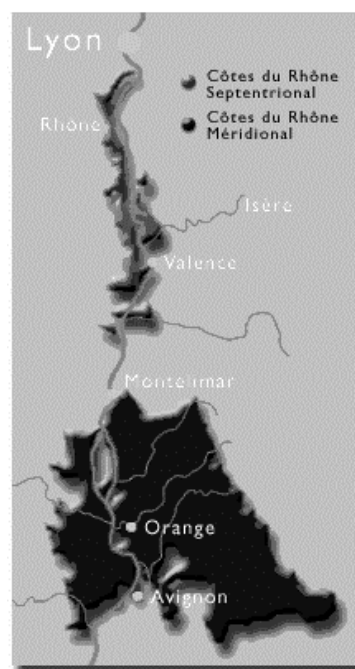
La politique de RAPHAEL MICHEL SA a toujours été de commercialiser exclusivement des vins français. Son implantation géographique et sa connaissance du terroir amènent naturellement la société à commercialiser principalement des vins de la Vallée du Rhône, mais aussi, pour compléter sa gamme des vins de Languedoc et de Côtes de Provence.

4.5.2. Activité des vins de Vallée du Rhône

A une quarantaine de kilomètres au sud de Lyon débute le vignoble rhodanien s'étirant jusqu'en Avignon sur environ 200 kilomètres. Ce vignoble est divisé en trois aires d'appellation : les Côtes du Rhône septentrionales, les Côtes du Rhône méridionales et les appellations rhodaniennes "satellites".

Les Côtes du Rhône septentrionales

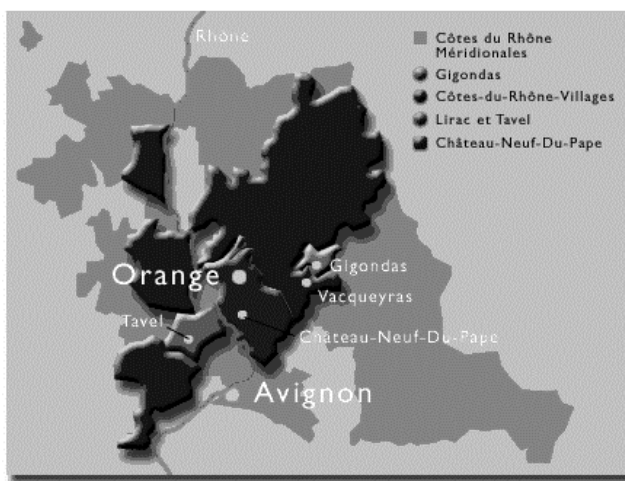
Sur les coteaux souvent très pentus dominant le Rhône, le cépage syrah a trouvé un de ses meilleurs terroirs et donne des vins rouges puissants et typés, comme l'Hermitage, la Côte Rôtie, le Cornas, ou plus aimables dans leur prime jeunesse, comme le Crozes-Hermitage et le Saint-Joseph. En blanc, la roussanne et la marsanne s'associent pour créer des vins puissants, à l'exception de l'appellation Condrieu, vin rare révélant des notes de pêche et d'abricot élaboré avec le seul cépage viognier.





Les Côtes du Rhône méridionales

Plus au sud, la vallée s'élargit considérablement et impose une diversité de terroirs et de cépages. Ici, les vins rouges sont issus de plusieurs cépages (jusqu'à 8 pour le Châteauneuf-du-Pape), le principal restant néanmoins le grenache associé au syrah, au mourvèdre ou au cinsault. En blanc, clairette, grenache blanc, bouboulenc, entre autres, s'associent dans les assemblages.



Appellations rhodaniennes "satellites"

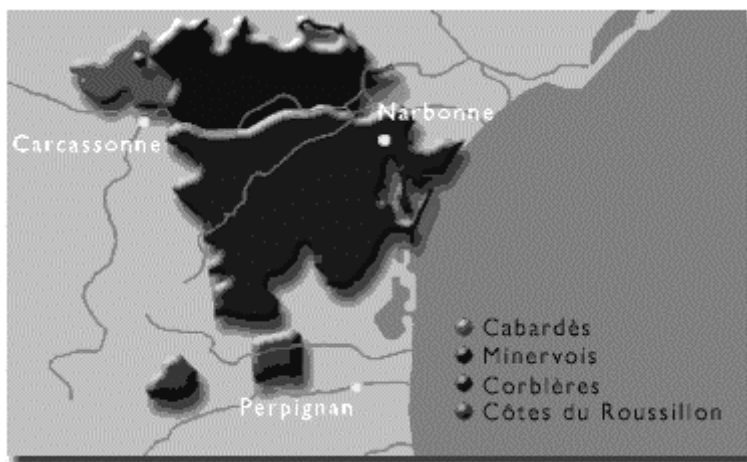
Dans cette Vallée du Rhône, d'autres appellations font également partie de la famille : Côtes du Lubéron, Coteaux d'Aix-en-Provence, Côtes du Ventoux, Coteaux du Tricastin.

La hiérarchie des vins des Côtes du Rhône peut s'établir comme suit:

- 1) Les AOC Côtes du Rhône (appellation de base)
- 2) Les AOC Côtes du Rhône Villages (appellation générale et appellation communale). Certains villages peuvent porter leur nom sur l'étiquette : Vinsobres, Séguret, Rocheballe, etc.
- 3) Les appellations considérées comme "Crus" : Vacqueyras, Gigondas, Châteauneuf-du-Pape, etc.
- 4) Côte de Provence, Costières de Nîmes, Tavel et Liéac

	Côtes-du-Rhône septentrionales	Côtes-du-Rhône méridionales	Appellations rhodaniennes satellites
SURFACE (HA)	25 780	34 381	20 431
RECOLTE 2002 (HECTOLITRE)	1 191 960	1 464 893	907 568

4.5.3. Activité languedocienne



Dans les départements du Gard, de l'Hérault et de l'Aude, la plus grande région viticole de France offre un paysage où la vigne est omniprésente. Dans un passé peu lointain, les vins de la vaste plaine de l'Hérault fournissaient un "gros rouge" embouteillé dans son célèbre flacon étoilé.

Mais depuis une vingtaine d'années, cette région a négocié un fameux virage : celui du pari de la qualité. Finis les gros rendements donnant des rouges sans aucun intérêt! Maintenant, les vigneron et viticulteurs languedociens offrent certains vins parmi les plus intéressants de l'Hexagone, mettant en valeur un

terroir conjugué à un climat exceptionnel faisant figure de "Californie française". En appellations d'origine contrôlée (Coteaux du Languedoc Saint-Chinian, Corbières, Faugères, Minervois, Cabardès) mais aussi en vins de pays issus des cépages universels (sauvignon, chardonnay, cabernet-sauvignon, merlot) ou des cépages méditerranéens (grenache, syrah, marsanne), les vins du Midi ne sont plus des vins ordinaires

mais sont actuellement de plus en plus recherchés par des amateurs - souvent inconditionnels - de vins de caractère rompant avec une certaine monotonie des appellations classiques.

Fort de son expérience et de son expertise acquise dans l'activité des vins de Vallée du Rhône, la société a choisi d'appliquer au Languedoc ses méthodes et sa stratégie de développement.

Comme en Vallée du Rhône, l'intention en Languedoc est de développer une offre large de domaines et châteaux, le vin sera élaboré par les soins de la Maison.

- complémentarité de l'offre produit avec l'activité vins de Vallée du Rhône, (développement du vin rouge plus rapide que le blanc),

- économies d'échelle, car activité réalisée avec les mêmes compétences.

Avec ses activités vins de Vallée du Rhône et languedociennes, RAPHAEL MICHEL assure une présence sur les segments de marché les plus dynamiques...

	Languedoc-Roussillon
SURFACE (HA)	25 000
RECOLTE 2002 (HECTOLITRE)	1 009 258

4.5.4. Les services RAPHAEL MICHEL

La Maison RAPHAEL MICHEL réalise pour ses clients les assemblages et les filtrations suivant leurs critères de cépages, prix et qualité dans ses chais à Orange, en les conseillant lors de l'élaboration des cuvées.

L'assemblage consiste à mélanger plusieurs vins de même origine pour obtenir un lot unique. Cette étape est un moment délicat qui détermine le style du futur vin. Le propriétaire et le maître de chai, souvent assistés d'un œnologue, se réunissent pour choisir les lots, les cuves de tel ou tel cépage qui feront le vin. C'est en mariant des vins aux qualités aromatiques différentes que la Maison RAPHAEL MICHEL procède à l'assemblage, qui est l'art de créer un vin supérieur à la somme des premiers.

Ce qui sous-tend cette démarche est, depuis toujours, la recherche d'une harmonie particulière entre les notes, afin que nulle ne domine et que l'on ressente une impression d'équilibre. Un équilibre que la nature ne peut offrir d'elle-même et qui n'existerait pas sans l'intervention de l'homme.

On peut assembler parfois plusieurs dizaines de vins. Les combinaisons sont multiples. Dès lors, il n'y a pas un mais des assemblages et chaque assemblage est unique. L'objectif de RAPHAEL MICHEL est de réaliser un vin qui reflète sa vision (ou celle de ses clients) et qu'elle marque de son style dont elle cherchera à perpétuer les caractéristiques et les qualités gustatives d'année en année, afin que l'on puisse parler de "style-maison".

Dans le cadre de son style, RAPHAEL MICHEL peut développer une gamme de vins différents, en créant pour chacun de ses clients un assemblage propre, à partir d'un modèle initial.

La filtration est le procédé de clarification mécanique du vin, qui consiste à diriger le liquide à travers une paroi poreuse (filtre tangentiel, lenticulaire, à cellulose, terre de diatomée) qui retiendra ses impuretés solides. La filtration retient également les ferments indésirables, assainit le vin, tue les germes microbiens.

Les revenus de la société proviennent uniquement du négoce. L'assemblage ou la filtration étant des étapes qui ne sont pas obligatoires mais qui seront effectuées selon la demande du client. Ces « services » complémentaires ne sont pas facturés en tant que tel, mais le prix du volume de vins vendus fait l'objet d'une transaction pour prendre en compte ces opérations.

Une gamme complète de vins du sud

La Maison RAPHAEL MICHEL fournit des vins qualitatifs en grand volume aux plus prestigieuses sociétés de négoce françaises et à de grands comptes à l'export. Sa gamme est composée de vins d'appellations aux assemblages en passant par les vins de table ou vins de cépages, personnalisables en fonction de la demande de sa clientèle.

La Maison RAPHAEL MICHEL fournit ses vins en cuvées (hectolitres) ou embouteillés.

Vallée du Rhône
CHATEAUNEUF-DU-PAPE
COTES DU LUBERON
COTES DU RHONE
COTES DU RHONE VILLAGE
COTES DU VENTOUX
COSTIERES DE NIMES
CÔTE RÔTIE
CROZES HERMITAGE
GIGONDAS
HERMITAGE
ST JOSEPH
TAVEL
VACQUEYRAS

VACQUEYRAS
Vins de Pays
VINS DE PAYS D'HERAUT
VINS DE PAYS D'OC
VINS DE PAYS DU VAUCLUSE
Vins de Table assemblés sur demande
Vins de cépages assemblés sur demande

Pour l'exercice 2002-2003, les ventes et achats se décomposent ainsi :		
Appellations d'Origine Contrôlée :	43 683,02 hectolitres	29,33 %
Vins de pays :	27 064,96 hectolitres	18,18 %
Vins de table :	78 159,05 hectolitres	52,49 %
Total :	148 907,03 hectolitres	100,00 %

4.5.5. Production et politique d'approvisionnement

RAPHAEL MICHEL achète les récoltes d'environ 2 000 hectares environ auprès de vignerons indépendants pour réaliser ses volumes.

L'activité localisée en Vallée du Rhône est approvisionnée depuis le Languedoc et supervisée par les équipes de RAPHAEL MICHEL pour la catégorie "vins de pays", elle représente la production de 200 producteurs indépendants.

D'une manière générale, aucun contrat formel ne lie les fournisseurs à la Société.

D'une manière générale, la Société ne souhaite pas investir dans les vignobles pour produire des vins de prix modeste qu'il est possible de se procurer sur le marché à des prix parfois meilleurs que les coûts de production ; l'immobilisation de capitaux serait considérable au regard de profits aléatoires.

Toutefois, la volonté de négocier des vins de bonne qualité, vendus plus cher que les vins de base, fait apparaître un besoin sur cette catégorie de produits... Les producteurs capables de récolter des raisins de bonne qualité, susceptibles de produire ces vins le savent. Ils gardent leurs raisins pour leurs propres besoins et dégagent eux même la plus-value.

La totalité des vins nécessaires à l'activité est donc achetée à des vignerons locaux, sans engagement contractuel. Les achats portent presque exclusivement sur des producteurs suivis, année après année sur le plan qualitatif, par les techniciens maison qui apportent leurs directives dans la culture de la vigne, la vendange et l'intégralité de la vinification.

Il faut également préciser que RAPHAEL MICHEL impose à certaines caves un cahier des charges précis, imposant une durée de fermentation, un certain nombre de remontage (opération qui consiste à pomper le vin dans le bas de la cuve et à le rejeter en pluie dans le haut de la cuve), de délestage (soutirer du vin de la cuve pendant la fermentation, afin d'augmenter la concentration du moût restant).

Cette partie de l'approvisionnement représente environ 8% du chiffre d'affaires de la société.

RAPHAEL MICHEL multiplie les sources d'approvisionnement, les vins sont rentrés au même moment dans la cave d'Orange. La société les laisse évoluer quelque temps, puis les filtre et finalement les fournit à ses clients, la plupart du temps en pré-mise (pour mise en bouteille).

4.5.6. Politique de stockage

La Maison RAPHAEL MICHEL dispose de cuves permettant le stockage de 4 000 hectolitres de vins.

Il faut comprendre le fonctionnement de l'activité de négociant pour appréhender correctement la politique de stockage de la société.

RAPHAEL MICHEL achète à une cave des vins, avec une qualité, un volume, une cuvée et une date d'enlèvement prédéterminés. Dès que ce marché est conclu, l'ONIVINS, organisme public à caractère interprofessionnel, l'enregistre. Lorsque RAPHAEL MICHEL retire le vin l'échéance de paiement, généralement de 75 jours, commence à courir.

RAPHAEL MICHEL vend ce vin à un distributeur avec des critères également prédéfinis. Le client de la société a les mêmes obligations vis-à-vis d'elle.

La société retire le vin auprès des producteurs au fur et à mesure des besoins découlant de son carnet de commandes. Il n'y a pas de stockage de vieillissement. Le cycle d'exploitation de la société est rapide : de quelques jours à quelques semaines de stockage selon les vins. Il n'est pas rare que la société ait revendu le vin avant même de l'avoir retiré auprès de son fournisseur. Dans un tel cas, la société vend à découvert, à charge pour elle d'acheter le vin lorsque le client souhaite l'enlever. Le vin n'est pas payé, pas comptabilisé en stock, et le chiffre d'affaires n'est pas reconnu dans les comptes.

Ces caractéristiques de l'activité de RAPHAEL MICHEL expliquent le niveau des stocks relativement faible de la société.

Cycle d'exploitation des vins :

Fin septembre / début octobre :	début de campagne avec les moûts ;
Octobre :	Vins de pays primeur ;
Novembre :	Côtes du Rhône primeur ;
A partir de décembre :	Restant des AOC.

Les ventes se font principalement sur le 1^{er} semestre de l'exercice ainsi que sur les mois d'été. Les expéditions sont réalisées régulièrement sur toute l'année.

Pour l'exercice 2003 la répartition a été la suivante :

	Vins de pays primeurs	Côtes-du-Rhône primeurs	Autres AOC
VOLUMES (EN HECTOLITRES)	1 330	3 251	43 693
CHIFFRES D'AFFAIRES (EN K€)	102	420	5 983

Au 30 novembre 2003, le carnet de commande de RAPHAEL MICHEL présente un montant hors-taxe de 3 318 574 euros pour un volume de 40 546 hectolitres.

4.6. LA CLIENTELE DE RAPHAEL MICHEL

Comme cela a déjà été indiqué, la clientèle de la Maison RAPHAEL MICHEL est composée d'embouteilleurs, grossistes, cavistes et importateurs.

4.6.1. Répartition du chiffre d'affaires par client (en euros)

Part des clients dans le chiffre d'affaires HT	30/09/2002	%	30/09/2003	%
Client n°1	1 277 987	10,43%	1 979 654	16,55%
Client n°2	1 225 774	10,00%	1 620 731	13,55%
Client n°3	879 397	7,17%	727 749	6,08%
Client n°4	807 661	6,59%	705 331	5,90%
Client n°5	769 612	6,28%	543 189	4,54%
Sous-total 5 premiers clients	4 960 431	40,46%	5 578 656	46,61%
Client n°6	723 211	5,90%	515 835	4,31%
Client n°7	540 929	4,41%	427 799	3,58%
Client n°8	420 760	3,43%	398 925	3,33%
Client n°9	406 246	3,31%	355 017	2,97%
Client n°10	392 921	3,21%	320 989	2,68%
Sous-total 10 premiers clients	7 444 498	60,73%	7 597 220	63,48%

Source : Société RAPHAEL MICHEL

Les délais de paiement sont identiques pour tous les clients. Ils représentent 75 jours pour la France et 60 jours pour l'export.

4.6.2. Répartition géographique

Zone géographique	30/09/2001	30/09/2002	30/09/2003
France	71,88%	64,80%	73,20%
Export	28,12%	35,20%	26,80%
Total	100 %	100 %	100%

Source : Société RAPHAEL MICHEL

Il n'y a aucune saisonnalité des ventes fortement marquée. Traditionnellement, les meilleurs mois de l'année se situent entre mars et juin.

A titre indicatif, le tableau suivant présente la ventilation des chiffres d'affaires 2002 et 2003 par type de client :

Type de client	2002		2003	
	Keuros	%	Keuros	%
Négociants embouteilleurs	10 916	89,05%	10 728	89,71%
Vente par correspondance	820	6,69%	727	6,08%
Cavistes	522	4,26%	503	4,21%
Total	12 258	100%	11 959	100%

4.7. FOURNISSEURS

4.7.1 Détermination du choix des fournisseurs

Le choix des fournisseurs est principalement basé sur la qualité de la production de vins réalisée. Les acheteurs de la Maison, dont son Président, sillonnent les vignobles sur lesquels la société base son activité à la recherche de vins de qualité. S'il arrive fréquemment que le choix d'un fournisseur se fasse au coup par coup, RAPHAEL MICHEL essaye d'entretenir avec ses fournisseurs une relation sur la durée, spécialement lorsque leurs productions démontrent une constance tant en terme de volume que de qualité.

4.7.2 Répartition des fournisseurs

Part des fournisseurs dans le chiffre d'affaires HT	30/09/2002	%	30/09/2003	%
Fournisseurs n°1	898 885	7,33%	1 198 370	10,02%
Fournisseurs n°2	554 819	4,53%	1 032 504	8,63%
Fournisseurs n°3	542 292	4,42%	560 969	4,69%
Fournisseurs n°4	509 066	4,15%	415 168	3,47%
Fournisseurs n°5	504 405	4,11%	368 586	3,08%
Sous-total 5 premiers Fournisseurs	3 009 466	24,55%	3 575 597	29,89%
Fournisseurs n°6	419 793	3,42%	339 901	2,84%
Fournisseurs n°7	356 710	2,91%	332 930	2,78%
Fournisseurs n°8	355 699	2,90%	309 908	2,59%
Fournisseurs n°9	305 041	2,49%	309 101	2,58%
Fournisseurs n°10	298 526	2,44%	301 628	2,52%
Sous-total 10 premiers Fournisseurs	4 745 234	38,71%	5 169 065	43,20%

Le délai moyen de paiement des fournisseurs est de 75 jours nets.

4.8. INVESTISSEMENTS

Les investissements prévus par RAPHAEL MICHEL au cours des prochains exercices sont les suivants (en euros) :

	30/09/2004	30/09/2005	30/09/2006
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
FRAIS INTRODUCTION EN BOURSE	200 000		
FICHER FOURNISSEUR DE VINIFICATION		1 500 000	
FICHER CLIENT DE VINIFICATION		500 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
ACTIVITE VINIFICATION (MATERIEL D'AMENAGEMENT ET DE STOCKAGE)		2 000 000	
TOTAL INVESTISSEMENTS	200 000	4 000 000	

Les investissements corporels prévus pour l'activité vinification en 2005 correspondent à :

- Station épuration : 400 000 euros
- Matériel de cuverie : 800 000 euros
- Installation de refroidissement : 50 000 euros
- Atelier de vinification : 300 000 euros
- Travaux d'installation et agencement divers : 200 000 euros
- Véhicules divers : 250 000 euros

4.9. PARTENARIATS

La société n'a pas de partenariat formellement acté. Cependant, de par sa politique d'approvisionnement et ses relations renouvelées avec ses fournisseurs, elle peut se prévaloir d'accords verbaux avec deux producteurs :

La Cave Coopérative de Cers : cave vinifiant des vins de tables rouges dits amyliques (saveur acidulée donnant des goûts de vernis, de banane, de bonbon anglais) qui réserve à la société un certain volume annuel.

La Cave Coopérative de Visan : Cave vinifiant des vins du Vaucluse qui réserve également à la société un certain volume annuel.

Ces deux producteurs connaissent les exigences et attentes de RAPHAEL MICHEL et y répondent depuis plusieurs années, favorisant ainsi une collaboration fructueuse.

4.10. LE MARCHE MONDIAL DU VIN (SOURCES VINEXPO MARS 2003)

Conjoncture mondiale du secteur du vin et des spiritueux et prospective à l'horizon 2006

VINEXPO fait réaliser depuis plusieurs années une étude sur la conjoncture mondiale des vins et des spiritueux. En mars 2003, cette étude a été conduite pour le compte de VINEXPO par un cabinet anglais, IWSR/GDR (International Wines and Spirits Records / Global Drinks Records). Elle contient une réflexion stratégique sur l'état actuel du marché et ses perspectives à l'horizon 2006.

L'étude couvre 28 pays producteurs et 110 pays consommateurs.

En 2002, le chiffre d'affaires (prix détail) mondial du marché du vin a atteint 101,5 milliards d'euros, l'équivalent du marché mondial de la cosmétique et trois fois celui du disque. Ce chiffre d'affaires correspond à la consommation de 224, 759 millions d'hectolitres de vin (tranquille et effervescents). A l'horizon 2006, ce chiffre d'affaires devrait augmenter de 8,9% pour s'établir à 111 milliards d'euros. Les vins tranquilles représentent 80% de la consommation mondiale. Leur chiffre d'affaires devrait augmenter de 10% sur 5ans. Les vins effervescents devraient connaître une nouvelle croissance de consommation de l'ordre de 3% entre 2001 et 2006.

Le segment le plus dynamique du marché est celui des vins vendus au-dessus de 5 € la bouteille.

Ce segment qui représente 12,9% de la consommation mondiale connaît une croissance de plus de 7% par an en volume depuis 5 ans.

42% : c'est l'augmentation de la consommation encore plus spectaculaire à prévoir sur les vins tranquilles vendus plus de 10 € la bouteille.

La croissance de consommation de vins importés est deux fois et demie plus rapide que celle de vins domestiques !

Les échanges internationaux de vins ont augmenté de 12,2% entre 1997 et 2001 pour atteindre 63,7 millions d'hectolitres.

A l'horizon 2006 (2001 - 2006)

Les échanges devraient croître de nouveau de 14,9% et représenter un tiers des vins consommés dans le monde soit 73,2 millions d'hectolitres.

Les nouveaux consommateurs " dopent " la consommation mondiale de vin

A l'horizon 2006 (2001 - 2006)

La dynamique de la consommation s'installe sur les vins " haut de gamme ". En effet, 88% de la croissance des volumes consommés de vin tranquille sera concentrée sur les vins vendus plus de 5 € la bouteille. Par ailleurs, 84% de cette même croissance de **consommation** concernera la consommation de vin importé. 5 pays (Etats-Unis, Grande Bretagne, Allemagne, Chine et France) réaliseront 60% de cette croissance en volume .

4 d'entre eux (Etats-Unis, Grande Bretagne, Allemagne, France) plus l'Italie connaîtront une augmentation de 70% en valeur.

Enfin, les dix premiers pays consommateurs et non producteurs du monde (Grande-Bretagne, Pays-Bas, Belgique, Japon, Danemark, Suède, Pologne, Norvège, Irlande, Finlande) qui représentent seulement 10,4% de la consommation mondiale en 2001, réaliseront 31,3% de la croissance de la consommation mondiale entre 2001 et 2006.

La surproduction tant redoutée devrait être moins forte que prévue

Le différentiel actuel constaté entre les volumes de production et de consommation mondiale pendant la période 1997/2001 prend en compte deux récoltes très exceptionnelles celles de 1999 et de 2000.

A l'horizon 2006 (2001- 2006)

Considérant les moyennes quinquennales de production et de consommation mondiale, le différentiel constaté entre les deux volumes devrait se réduire de 11,5% pour la période 2002/2006. Ce phénomène s'explique par une croissance de consommation légèrement plus rapide que celle de la production et par des récoltes importantes de 1999 et 2000 qui ne devraient pas se reproduire dans les 5 ans à venir.

4.11. LA CONCURRENCE

Groupe JEANJEAN :

Entreprise familiale fondée en 1870, Jeanjean est un négociant-éleveur de vins du Languedoc-Roussillon. Jeanjean intervient à toutes les étapes du processus de fabrication du vin, de la sélection à la commercialisation des vins en passant par l'élevage et le conditionnement.

Le groupe s'organise autour de 2 pôles :

- négoce. Jeanjean dispose de 3 gammes de produits : vin AOC (47% du CA); vin de pays (30%) et vin de table (23%). La commercialisation des vins est effectuée auprès de 3 circuits de distribution : grande distribution (50%), export (33%) et réseau traditionnel (17%). L'essentiel des exportations est réalisé en

Europe. En mars 2003, Jeanjean a acquis la société Rigal, spécialisée dans les vins haut de gamme du Sud-Ouest ;
- services à la viticulture. Par l'intermédiaire de sa filiale Comosud, le groupe propose des activités de conditionnement en bouteille ou en bag in box, d'impression d'étiquettes, de capsulerie et de transport. Jeanjean a réalisé pour l'exercice 2002 un chiffre d'affaires de 136 millions d'euros et un résultat net de 2,79 millions d'euros.

SPVO :

SPVO est la propriété de 10 caves coopératives adhérentes, elle commercialise une partie de leurs vins en vrac en plus de son activité de négoce pur. Cette société représente un volume de 350 à 400 000 hectolitres de vins vendus par an.

SPVO a réalisé pour l'exercice 2002 un chiffre d'affaires de 42,3 millions d'euros et un résultat net de 64 Keuros.

FRIEDMANN :

Les établissements Friedmann sont situés à Orange, à quelques mètres de la Maison RAPHAEL MICHEL. Cette société, exerce une activité comparable à celle de RAPHAEL MICHEL avec une différence : elle possède un nombre de clients moins important, mais ces derniers sont plus significatifs. Cette société représente un volume de 150 à 200 000 hectolitres de vins vendus par an.

Friedmann a réalisé pour l'exercice 2002 un chiffre d'affaires de 15,7 millions d'euros pour un résultat net de 10 Keuros.

UNION COMMERCIALE CHATEAUNEUVOISE :

Union Commerciale Châteauneuvoise exerce une activité de commerce de gros de vin. Implantée à Châteauneuf-du-Pape, elle commercialise également des vins du Lubéron.

Union Commerciale Châteauneuvoise a réalisé pour l'exercice 2002 un chiffre d'affaires de 7,5 millions d'euros et un résultat net de 27 Keuros.

TRANSVINS :

Transvins exerce une activité de commerce de gros de vin. Son activité est principalement effectuée dans le Gard et le Languedoc.

Transvins a réalisé pour l'exercice 2002 un chiffre d'affaires de 5,5 millions d'euros et un résultat net de 41 Keuros.

4.12 LES ATOUTS DE RAPHAEL MICHEL

Les atouts de la Maison RAPHAEL MICHEL résident avant tout dans l'histoire de cette société, la notoriété qu'elle a pu acquérir dans son secteur sur plus de 100 ans d'existence.

Le sérieux de RAPHAEL MICHEL dans les choix des vins, leur assemblage, dans les relations privilégiées que la société a nouées avec certains producteurs sont autant de force sur un marché pour lequel l'intuitu personae est primordial. En effet, c'est en se rendant chez les producteurs de manière régulière, en apprenant à connaître leurs produits et leurs méthodes que le négociant-éleveur parvient à se faire un nom, c'est ce que fait RAPHAEL MICHEL depuis de nombreuses années.

Par ailleurs la qualité des paiements réalisés par RAPHAEL MICHEL, avec notamment une capacité à mettre en place des paiements comptant pour ses fournisseurs, lui permet de conserver la qualité et la constance de ses approvisionnements.

La clientèle de la Maison RAPHAEL MICHEL est également un atout, cette dernière n'ayant jamais connu de sinistre. Le monde viticole est un monde rural pour lequel l'utilisation de découvert est mal perçue.

Enfin, Guillaume RYCKWAERT, actuel Président du Conseil d'Administration, est lui-même fils de vigneron, ce qui renforce, malgré son jeune âge, la légitimité de ses fonctions, et rassure ses clients et fournisseurs.

4.13 ORGANISATION ET MOYENS DE RAPHAEL MICHEL

4.13.1. L'équipe dirigeante

■ Guillaume RYCKWAERT, 25 ans, Président du Conseil d'Administration

Fils de vigneron de Châteauneuf du Pape, titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Grenoble, Guillaume RYCKWAERT a été chargé d'étude en ingénierie financière à la Banque Populaire des Alpes. Parallèlement, il gère un domaine viticole (domaine de l'Arnesque à Châteauneuf du Pape), puis crée Advendi S.A. qui acquière RAPHAEL MICHEL en septembre 2002.

■ André FARJON, 51 ans, Responsable des achats

Fils de vigneron à Cairanne (Vaucluse), il reçoit une formation technique dans le domaine du vin et de la vinification. En 1974 il intègre la maison RAPHAEL MICHEL comme assistant pour être aujourd'hui responsable des achats.

En parallèle il gère un domaine dans les Côtes du Rhône (40 hectares) EARL de Dionysos

■ Laurent MOULIN, 32 ans, Directeur financier

Titulaire d'un BTS de Gestion et comptabilité, Laurent MOULIN intègre la société RAPHAEL MICHEL en 1995 comme comptable. Il est aujourd'hui directeur financier de la société dont il gère la comptabilité générale, l'administration des achats et des ventes, ainsi que la gestion du parc informatique.

4.13.2. Les sites et moyens d'exploitation de RAPHAEL MICHEL

- 140 m² de bureaux au 28 bis de l'avenue Frédéric Mistral à Orange.

Ces bureaux outre un aspect classique de gestion d'entreprise (informatique, outil comptable...) présente un laboratoire de dégustation ainsi qu'un laboratoire d'analyse complet des vins. La société paye un loyer de 940 euros par mois pour ces locaux.

- 220 m² de chais de stockage rue de la liberté à Orange. Dernier négociant orangeois à avoir encore ses chais en centre ville, RAPHAEL MICHEL stocke jusqu'à 4 000 hectolitres de vin dans cette cave. La cuverie se décompose comme suit :

600 hectolitres de cuve inox

550 hectolitres batterie de cuve à chapeau flottant

Environ 2800 hectolitres de cuve béton revêtue

Ce chai héberge un deuxième laboratoire de dégustation et d'analyse ainsi que les bureaux de Jérôme Estorc responsable des chais. La société paye un loyer de 922 euros par mois pour ces locaux.

La société dispose également d'un filtre de dernière génération ainsi que de pompes permettant de manipuler les vins rapidement. Cette Cave se prête également à l'hébergement de camion pour les mises en bouteille. La société paye un loyer de 922 euros par mois pour ces locaux.

- 500 m² à Châteauneuf du Pape bientôt porté à 800 m². Chais de vieillissement composé de 250 barriques de 1, 2 et 3 ans d'âge. RAPHAEL MICHEL y élève des Côtes-du-Rhône village Cairanne, des Gigondas et des Vacqueyras. La société dispose également sur ce site de cuves à chapeau flottant pour le houillage et de petit matériel de cave. La société paye un loyer de 533 euros par mois pour ces locaux.

4.13.3. Politique de propriété industrielle

➤ Liste des marques

Marques	Classe	Date du dépôt	Territoire concerné
JEAN SAINT VEREDEME	33 BOISSONS ALCOOLIQUES A L'EXCEPTION DES BIERES	15 DECEMBRE 1989	FRANCE
VIN PARAPHE	33 BOISSONS ALCOOLIQUES A L'EXCEPTION DES BIERES	20 OCTOBRE 1995	FRANCE
PARAPHE DES PRINCES	33 BOISSONS ALCOOLIQUES A L'EXCEPTION DES BIERES	20 OCTOBRE 1995	FRANCE
JEAN SEVERIN SABATIER	33 BOISSONS ALCOOLIQUES A L'EXCEPTION DES BIERES	20 OCTOBRE 1995	FRANCE
MARQUIS DU COLOMBIER	33 BOISSONS ALCOOLIQUES A L'EXCEPTION DES BIERES	20 OCTOBRE 1995	FRANCE
FERNAND FIRMIN CELLIER	33 BOISSONS ALCOOLIQUES A L'EXCEPTION DES BIERES	20 OCTOBRE 1995	FRANCE

Une demande d'enregistrement de la marque RAPHAEL MICHEL a été déposée auprès de l'INPI en décembre 2003.

4.13.4. Assurances

RAPHAEL MICHEL a souscrit des assurances relatives à la responsabilité civile, au multirisque entreprise ainsi qu'au bris de machine et aux risques matériels divers.

Le poste assurance représente, en 2003, 21 027 euros soit moins de 2 % du chiffre d'affaires.

Type de contrat	Compagnie	Prime 2003 (euros)	Risques couverts	Plafond couvert (euros)
MULTIRISQUE ENTREPRISE	GROUPAMA	6 490	INCENDIE ET DOMMAGES DIVERS	458 000
			PERTES D'EXPLOITATION*	800 000
			VOL	62 708
			BRIS DE GLACE ET DE MACHINES	18 803
			RESPONSABILITE CIVILE	1 550 000
			DEGATS DES EAUX*	16 500
ASSURANCE-CREDIT**	AXA	14 537	CLIENT 1	150 000
			CLIENT 2	76 000
			CLIENT 3	76 000
			CLIENT 4	225 000
			CLIENT 5	150 000

* Ces deux assurances sont en cours de renouvellement pour les montants inscrits dans le tableau ci-dessus.

** Le plafond couvert est fonction du client. Le tableau ci-dessus présente les plafonds des 5 premiers clients de l'exercice 2003.

4.13.5. Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou de litiges, pouvant avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de RAPHAEL MICHEL.

4.13.6. Les effectifs et la politique de ressources humaines

Structure de l'effectif

Au 30 septembre 2003, RAPHAEL MICHEL, compte 10 salariés.

➤ Répartition des effectifs par catégorie au 30/09/2003

	au 30/09/2001	%	au 30/09/2002	%	au 30/09/2003	%
CADRES	3	33 %	3	33 %	3	30%
NON-CADRES	6	67 %	6	67 %	7	70%
TOTAL	9	100 %	9	100%	10	100%

4.14 LES FACTEURS DE RISQUES

4.14.1 Risques de gestion des stocks

La société se fait livrer le vin par les producteurs au fur et à mesure des besoins découlant de son carnet de commandes. Il n'y a pas de stockage de vieillissement, à l'exception du chais de barriques (250 pièces) situés à Châteauneuf-du-Pape pour l'élevage de Gigondas, Côtes-du-rhône Village Cairanne, Vacqueyras. Le cycle d'exploitation de la société est rapide : de quelques jours à quelques semaines de stockage selon les vins.

Il est à noter, qu'avec le développement de l'activité vinification envisagée, les stocks vont croître dans les proportions suivantes :

En K€	au 30/09/2003	au 30/09/2004	au 30/09/2005	au 30/09/2006
STOCK ET EN-COURS	333	971	1 593	1 737

4.14.2 Risques liés aux fournisseurs

La société est liée dans une faible proportion à son principal fournisseur, qui représente en 2003 10,02 % des achats de RAPHAEL MICHEL.

Néanmoins, l'existence sur le marché d'un nombre relativement important de producteurs permet à la société d'envisager toute modification de ses approvisionnements.

Part des fournisseurs dans le chiffre d'affaires HT (en %)	30/09/2002	30/09/2003
LE 1ER FOURNISSEUR	7,33%	10,02%
LES 5 PREMIERS FOURNISSEURS	24,55%	29,89%
LES 10 PREMIERS FOURNISSEURS	38,71%	43,20%

4.14.3 Risques liés aux collaborateurs clés.

Le développement de RAPHAEL MICHEL est soutenu par l'ensemble des collaborateurs de la société. Les dirigeants dont dépend la réussite de RAPHAEL MICHEL sont actionnaires de la société. Par ailleurs, le fonctionnement de la société tel qu'il se présente aujourd'hui ne serait pas remis en cause par le départ de l'un d'eux.

4.14.4 Risques liés à la clientèle.

Part des clients dans le chiffre d'affaires HT (en %)	30/09/2002	30/09/2003
LE 1ER CLIENT	10,43%	16,55%
LES 5 PREMIERS CLIENTS	40,46%	46,61%
LES 10 PREMIERS CLIENTS	60,73%	63,48%

4.14.5 Risques liés au non-paiement

Les impayés représentent une très faible part du chiffre d'affaires de RAPHAEL MICHEL. La totalité des clients de la société fait partie de l'encours crédit autorisé par AXA dans le cadre d'une assurance crédit. Ainsi, le risque d'impayé est minime.

4.14.6 Risque lié au passage à l'euro

La société est passée à l'euro sans difficulté. Toutes ses factures et ses achats sont effectués en euros.

4.14.7 Risques de taux

RAPHAEL MICHEL est peu endettée à moyen terme, elle a jusqu'à présent toujours effectué son développement par des financements propres. Le risque de taux est donc faible. Par ailleurs, lorsque la société réalise des emprunts moyen terme, elle le fait à taux fixe, réduisant ainsi le risque de taux. De plus, le montant des encours

reste faible. Au 30 septembre 2003 le montant des emprunts s'élève à 213 Keuros, dont 187 Keuros de dettes court terme.

4.14.8 Risques de change

Toutes les factures et tous les achats de la société sont réalisés en euros, à de rares exceptions près, le risque de change est donc non significatif.

C H A P I T R E 5

· PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS ·

5.1 COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2003, 30 SEPTEMBRE 2002 ET AU 30 SEPTEMBRE 2001

5.2 PREVISIONNELS AU 30 SEPTEMBRE 2004, AU 30 SEPTEMBRE 2005 ET AU 30 SEPTEMBRE 2006

➤ **Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par la société**

Les honoraires du commissaire aux comptes et des membres de son réseau pris en charge par RAPHAEL MICHEL au titre de l'exercice 2003 sont les suivants :

	FB AUDIT	
	Montant €	%
Certificat° des Comptes, examen des comptes Individuels et consolidés Mission accessoires	4 579 €	100
Sous-Total Audit	4 579 €	100
Prestat° jurd. fisc. social Prestat° Techno Informat° Audit Interne Autres (à détailler si > 10% des honoraires d'audit)		
Sous-Total Autres	0	0
TOTAL GENERAL	4 579 €	100

5.1 COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2003, AU 30 SEPTEMBRE 2002 ET 30 SEPTEMBRE 2001

Préambule : RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2003

Messieurs,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2003, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par ledit code vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons au préalable les termes de notre rapport de gestion de l'exercice précédent dans lequel nous nous préoccupions de la qualité des vins de Côte du Rhône 2002.

Malgré ces inquiétudes, notre chiffre d'affaires n'est en recul que de 2,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce quasi-maintien de chiffre d'affaires a pu être réalisé grâce à l'apport de nouveaux clients, l'actuel contexte économique ayant généré une baisse des volumes traités avec nos clients traditionnels. L'exercice 2003 a été marqué par un passage intensifié par nos chais, ce qui nous a permis d'améliorer sensiblement nos marges brutes.

En effet, notre production vendue s'élève à 120.236 euros contre 16.564 euros pour l'exercice précédent.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité en ce domaine n'est à signaler.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous entendons développer notre activité de négoce par croissance externe.

A ce jour, nous avons identifié des cibles potentielles nous permettant d'envisager une telle opération courant 2004.

Les visibilitées de chiffre d'affaires de ces cibles ayant que l'effet de masse entraînant une amélioration du taux de marge et des économies d'échelle immédiates nous permettent d'envisager une forte croissance de notre activité.

Par ailleurs, nous pouvons envisager, à partir de 2005, un renforcement de notre structure par l'acquisition ou la mise en place d'une activité de vinification, devenant ainsi un véritable négociant vinificateur éleveur.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que notre société n'a réalisé aucun investissement de cette nature.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2003 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 11.980.353 euros (contre 12.263.168 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de -2,31 %.
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 11.912.032 euros (contre 12.202.522 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de -2,38 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 68.320 euros (contre 60.646 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de 12,65 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 391.980 euros contre 348.535 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 12,47 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 180.309 euros contre 166.760 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 8,12 %.

Après prise en compte d'un résultat financier de 4.953 euros contre 12.535 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 73.274 euros contre 73.182 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,13 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 2.245 euros, de l'impôt sur les bénéfices de 30.131 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 45.388,75 euros (contre un bénéfice de 50.606 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de -10,31 %.

Au 30 septembre 2003, le total du bilan de la Société s'élevait à 2.941.927 euros contre 1.883.117 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 56,23 %.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2003 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 45.388,75 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 45.388,75 euros

Affectation

Dotations aux réserves :

Autres réserves, soit 45.388,75 euros

Totaux 45.388,75 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
30 septembre 2002	50,00	25,00	75,00
30 septembre 2001	0	0	0
30 septembre 2000	12,20	6,10	18,30

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 7.978 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 2.659 euros.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de vos Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes conformément à l'article 92-1 du décret du 23 mars 1967 lors de la réunion du Conseil d'administration ayant arrêté les comptes de l'exercice.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Renouvellement de mandat d'administrateurs

Les mandats d'administrateurs de :

la société ADVENDI, représentée par Monsieur François CLAUSTRÉS

Monsieur Guillaume RYCKWAERT

Monsieur Pierre-Yves RYCKWAERT

arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Septembre 2009.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire

Le mandat de :

La société FB AUDIT, représentée par Monsieur BARRE, Commissaire aux comptes titulaire arrivant à expiration, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 Septembre 2009.

Remplacement du commissaire aux comptes suppléant

Nous vous proposons de nommer :

La société RB AUDIT, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 Septembre 2009, en remplacement de Monsieur Maurice CALAMEL, Commissaire aux comptes suppléant, dont le mandat n'est pas renouvelé.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

ANNEXE

LISTE DES ADMINISTRATEURS EN FONCTION **ETABLIE PREALABLEMENT A L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE** **DU 9 DECEMBRE 2003**

Monsieur Guillaume RYCKWAERT

1 rue des Cigales, 84230 CHATEAUNEUF DU PAPE

Autres fonctions

PDG ADVENDI SA

PDG GROUPE ADVENDI

Monsieur Pierre-Yves RYCKWAERT

1 rue des Cigales, 84230 CHATEAUNEUF DU PAPE

Autres fonctions

Administrateur GROUPE ADVENDI

ADVENDI

5 Place Robert Schuman, 38000 GRENOBLE,

Représentant permanent de ADVENDI : Monsieur François CLAUSTRÉS

153 Avenue de l'Eygala 38700 CORENC

Monsieur François CLAUSTRÉS est également représentant permanent de la société CLAUSTRÉS CONSEIL INTERNET (dont il est gérant), administrateur de la société GROUPE ADVENDI et la société ADVENDI.

5.1.1 Bilan

ACTIF	01/10/2002 – 30/09/2003			1/10/2001 – 30/09/2002	1/10/2000 – 30/09/2001
	12 mois			12 mois	12 mois
En euros	Brut	Amort./Prov	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets	1 753	1 753			
Immobilisations corporelles					
Constructions	12 195	12 195			2 439
Inst. Techn. mat. et out. industriel	43 563	39 853	3 710	7 750	11 790
Autres immo. corporelles	120 818	56 879	63 939	19 962	30 289
Immobilisations financières					
Participations & créances rattachées	1 920		1 920	2 835	2 835
Autres immo. financières	1 097		1 097	30	
Actif immobilisé	181 349	110 681	70 667	30 578	47 354
Stocks					
Marchandises	332 665		332 665	74 235	245 780
Créances					
Clients et comptes rattachés	1 940 408		1 940 408	1 043 129	1 750 022
Personnel	3 576		3 576		
Etat, impôts sur bénéfices				7 934	15 927
Etat taxes sur chiffre d'affaires	194 071		194 071	106 633	218 442
Divers					
Valeurs mobilières de placement					5 166
Disponibilités	397 133		397 133	619 013	351 520
Charges constatées d'avance	3 404		3 404	1 592	1 529
Actif circulant	2 871 259		2 871 259	1 852 539	2 588 388
Comptes de régulation					
TOTAL GENERAL	3 052 608	110 681	2 941 927	1 883 117	2 635 743

PASSIF	01/10/2002 – 30/09/2003	1/10/2001 – 30/09/2002	1/10/2000 – 30/09/2001
	12 mois	12 mois	mois
En euros			
Capital	77 749	77 749	77 749
Réserve légale	8 629	8 629	8 629
Réserves réglementées	37 346	37 346	37 346
Autres réserves	152 096	251 490	223 429
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	45 388	50 606	28 061
Capitaux propres	321 209	425 821	375 214
Dettes			
Emprunts	24 980		
Découverts, concours bancaires	186 864		
Associés	974	1 303	15 257
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	2 239 383	1 236 316	2 060 454
Personnel	48 747	72 870	76 722
Organismes sociaux	102 188	105 411	89 417
Etat, impôts sur les bénéfices	436	345	
Etat taxes sur chiffre d'affaires		2 304	
Autres dettes fiscales & sociales	15 379	13 424	9 875
Autres dettes	1 763	25 320	8 801
Total des dettes	2 620 718	1 457 296	2 260 528
Comptes e régulation			
TOTAL GENERAL	2 941 927	1 883 117	2 635 743

5.1.2 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT En euros	01/10/2002 – 30/09/2003 12 mois			1/10/2001 – 30/09/2002 12 mois	1/10/2000 – 30/09/2001 12 mois
	France	Export	Total	Total	Total
Ventes de marchandises	8 635 639	3 2103 002	11 838 642	12 241 568	10 894 340
Production vendue	117 805	2 431	120 236	16 564	6 623
Chiffre d'affaires nets	8 753 444	3 205 434	11 958 879	12 258 132	10 900 964
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges (1)			21 465	5 026	6 800
Autres produits			9	9	166
Total des produits d'exploitation			11 980 353	12 263 168	10 907 931
Achat de marchandises			11 375 582	11 323 274	10 441 405
Variation de stock marchandises			-258 429	171 545	-168 725
Achat de matières premières & autres approv.			438	731	1 058
Autre achats et charges externes			174 874	152 478	125 913
Impôts, taxes et versements assimilés			23 401	18 576	18 435
Salaires et traitements			391 980	348 535	307 804
Charges sociales			180 309	166 760	142 639
Amortissements et provisions			23 866	20 612	17 444
Autres charges			11	8	149
Total des charges d'exploitation			11 912 032	12 202 522	10 886 124
Résultat d'exploitation			68 320	60 646	21 806
Autres intérêts et produits assimilés			6 890	7 194	11 151
Reprises sur provisions et transferts de charges				16 304	
Total des produits financiers			6 890	23 498	11 151
Dotations financières aux amort. et prov.					39
Intérêts et charges assimilées			1 936		
Charges nettes de cessions de VMP				10 963	
Total des charges financières			1 936	10 963	39
Résultat financier			4 953	12 535	11 111
Résultat courant avant impôt			73 274	73 182	32 918
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			2 366	41	128
Produits exceptionnels sur opérations en capital			51 176	7 079	13 938
Total des produits exceptionnels (2)			53 543	7 121	14 067
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			258		524
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			51 039		
Total des charges exceptionnelles (2)			51 297		524
Résultat exceptionnel			2 245	7 121	13 542
Impôt sur les bénéfices			30 131	29 697	18 399
Total des produits			12 040 786	12 293 787	10 933 149
Total des charges			11 995 397	12 243 181	10 905 086
Résultat net de l'exercice			45 388	50 606	28 061

(1) dont transfert de charges

17 659 5 026 6 800

(2) détail des produits et charges exceptionnels :

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AN. PROV.CAD.CLTS 2287 + PROD. GEST. 79		2 366
VAL. CES. BMW 47510 + TITRES VISAN 960		48 470
REMB. AXA 648 + CCVRP 1417 + GRAMITICO 642		2708
VAL. CES. BMW 50125 + TITRES 915 + FRANCH. 258	51 298	
TOTAL	51 298	53 543

5.1.3 Annexe aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 2 941 927,66

Résultat : bénéfice de 45 388,75

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/11/03 par les dirigeants de l'entreprise.

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation

La continuité d'exploitation est assurée.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respectée.

- Indépendance des exercices

Le tableau fiscal 2053 (8) indique les produits et charges sur exercices antérieurs.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

Constructions :	20 ans
Agencements et aménagements des constructions :	10 ans
Installations techniques :	5 ans
Matériel et outillage industriels :	5 ans
Installations générales :	10 ans
Matériel de bureau et informatique :	3 à 5 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Primes de remboursement des obligations.

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus.

Provisions réglementées.

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Opérations en devises.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Opérations à long terme.

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immob. début d ex.	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	TOTAL I			
	AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL II	4 344		
CORPORELLES	TERRAINS				
	CONSTRUCTIONS	SUR SOL PROPRE SUR SOL D'AUTRUI INSTAL. GENE., AGENCTS & AMENAGTS	12 195		
	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL & OUTILLAGE INDUST.		43 563		
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	INSTAL. GENE. & AMENAGTS MATERIEL DE TRANSPORT MATERIEL DE BUREAU & INFO., MOBILIER EMBALLAGES RECUPERABLES & DIVERS	49 798 11 973		100 833 13 094
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
	AVANCES ET ACOMPTE				
		TOTAL III	117 531		113 928
FINANCIERES	PARTICIPATIONS EVALUEES PAR MISE EN EQUIVALENCE				
	AUTRES PARTICIPATIONS		2 835		
	AUTRES TITRES IMMOBILISES				
	PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		30		1 067
		TOTAL IV	2 865		1 067
TOTAL GENERAL (I+II + III+IV)			124 742		114 995
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.
			par virt poste	par cessions	Réévaluation légale
					Valeur d'origine
INCORPO	FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE & DE DEVEL.	TOTAL I			
	AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL II		2 591	1 753
CORPORELLES	TERRAINS				
	CONSTRUCTIONS	SUR SOL PROPRE SUR SOL D'AUTRUI INS. GAL. AGEN. AME CONS			12 195
	INST.TECH., MAT. OUTILLAGE INDUS.				43 563
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	INS. GAL. AGEN. AME. DIV. MATERIEL DE TRANSPORT MAT.BUREAU, INFO., MOB. EMBALLAGES RECUP. DIV.		54 881	95 750 25 068
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
	AVANCES ET ACOMPTE				
		TOTAL III		54 881	176 578
FINANCIERES	PART. EVALUEES PAR MISE EN EQUIVALENCE				
	AUTRES PARTICIPATIONS			914	1 920
	AUTRES TITRES IMMOBILISES				
	PRETS & AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				1 097
		TOTAL IV		914	3 018
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				58 387	181 349

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : amortiss. afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT TOTAL I					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES TOTAL II		4 344		2 591	1 753
TERRAINS					
CONSTRUCTIONS	SUR SOL PROPRE SUR SOL D'AUTRUI INST. GEN. AGEN. AMÉ. CONS	12 195			12 195
INST. TECH., MAT & OUTIL. INDUS.		35 813	4 039		39 853
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	INST. GEN. AGEN. AME. DIV.	29 836	18 716	4 756	43 796
	MATERIEL DE TRANSPORT	11 973	1 110		13 083
	MAT. BUREAU, INFO., MOB. EMBALLAGES RECU. DIVERS				
TOTAL III		89 818	23 866	4 756	108 928
TOTAL GENERAL (I + II+III)		94 163	23 866	7 348	110 681

CADRE B				CADRE C	
VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE				MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
FRAIS D'ETAB. & RECH. TOT. I					
IMMOS INC. TOTAL II					
TERRAINS					
CONSTR.:					
- SOL PROPRE					
- AUTRUI					
- IN.AGEN.AME					
INST.TECH, MAT	4 039				
IMMO.CORPR.:					
- IN.GE.AG.AM					
- MAT.TRANSP.	18 716				
- MAT.BUR.MOB.	1 110				
- EMB.REC.DIV					
TOTAL III	23 866				
TOT.GENERAL (I+II+III)	23 866				
CADRE D		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES					
CHARGES A REPARTIR / PLUSIEURS EXERCICES					
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATION : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMEENTEES	PR.PR RECONS.GISEMETS MINIERES PETRO.				
	PROVISIONS POUR INVESTISSEMENTS				
	PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
	PROVISIONS PR FLUCTUATION DES COURS				
	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				
	PR.FISC.PR IMPL.ETRANGER AVANT 92				
	PR.FISC.PR IMPL.ETRANGER APR.010192				
	POUR PRETS D'INSTALLATION AUTRES PROVISIONS REGLEMEENTEES				
TOTAL I					
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR LITIGES				
	PR.PR GARANTIES DONNEES AUX CLIENTS				
	PR.PR PERTES/MARCHES A TERME				
	PROVISIONS POUR AMENDES & PENALITES				
	PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE				
	PR.PR PENSIONS & OBLIGAT. SIMILAIRES				
	PROVISIONS POUR IMPOTS				
	PR.PR RENOUELEMENT DES IMMOB.				
	PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS				
	PR.PR CH.SOC.& TISC./CONGES A PAYER AUTRES PR. POUR RISQUES & CHARGES				
TOTAL II					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	IMMOS INCORPORELLES				
	CORPORELLES				
	TITRES MIS EN EQUIV.				
	TITRES DE PARTICIPATION				
	AUTRES IMMOS FINANC.				
SUR STOCKS ET EN COURS					
SUR COMPTES CLIENTS		3 806		3 806	
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL III			3 806	3 806	
TOTAL GENIERAL (I + II + III)			3 806	3 806	
DONT DOTATIONS & REPRISES				3 806	
		-D'EXPLOITATION - FINANCIERES - EXCEPTIONNELLES			

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
IMMOB.	CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
	PRETS (1) (2)				
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 097		1 097
DE L'ACTIF CIRCULANT	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX		1 940 408	1 940 408	
	AUTRES CREANCES CLIENTS				
	CR. REP. TITRES PRETES : PR. /DEP. ANTER				
	PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES		3 576	3 576	
	SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				
	ETAT & AUTRES	IMPOTS SUR LES BENEFICES			
		TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	194 071	194 071	
	COLL PUBLIQUES	AUTRES IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES			
	DIVERS				
	GROUPE ET ASSOCIES (2)				
DEBITEURS DIVERS (DONT CREANCES REL. OP. DE PENS. DE TITRES)					
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		3 404	3 404		
TOTAUX			2 142 558	2 141 461	1 097
RENNVOIS	(1)	MONTANT DES	- PRETS ACCORDES EN COURS D'EXERCICE - REMBOURSEMENTS OBTENUS EN COURS D'EXERCICE		
	(2)	PRETS & AVANCES CONSENTIS AUX ASSOCIES (PERS. PHYSIQUES)			

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
		EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES (1)				
		AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (1)				
EMPRUNTS & DETTES ETS. DE CREDIT (1)		- A 2 AN S	186 864	186 864		
		- A PLUS DE 2 AN S	24 980	11 542	13 438	
		EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS (1)				
		FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	2 239 383	2 239 383		
		PERSONNEL & COMPTES RATTACHES	48 747	48 747		
		SECURITE SOCIALE & AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	102 188	102 188		
ETAT & AUTRES COLLTIV. PUBLIQUES		IMPOTS SUR LES BENEFICES				
		TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE				
		OBLIGATIONS CAUTIONNEES				
		AUTRES IMPOTS, TAXES & ASSIMILES	15 379	15 379		
		DETTE SUR IMMOBILISATIONS & CPTES RATTACHES				
		GROUPE & ASSOCIES (2)	974	974		
		AUTRES DETTES (DT DET. REL. OPER. DE TITR.)	1 763	1 763		
		DETTE REPRESENTATIVE DES TITRES EMPRUNTES				
		PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 250	1 250		
TOTAUX			2 620 718	2 607 280	13 438	
RENNVOIS	(1)	EMPRUNTS SOUSCRITS ENCOURS D'EXERCICE				
		EMPRUNTS REMBOURSES EN COURS D'EXERCICE		9 900		
(2)	EMPRUNTS, DETTES CONTRACTES AUPRES DES ASS.		974			

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant des dettes ou créances représentées par des effet de commerce
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			236 767

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 172
DETTES FISCALES ET SOCIALES	71 647
AUTRES DETTES	1 622
TOTAL	83 442

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	Montant
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 172
FACTURES NON PARVENUES	10 172
DETTES FISCALES ET SOCIALES	71 647
DETTES S/ CONGES PAYES	8 443
AUTRES CHARGES A PAYER	13 419
CHARGES SOCIALES S/CP	3 377
ORGANISMES CHARGES A PAYER	31 029
TAXE PROFESSIONNELLE	1 767
TAXE FONCIERE	2 034
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 726
ORGANIC	4 040
TAXE FORMATION PROFESS.	932
TAXE S. VEHICULE SOCIETE	4 880
AUTRES DETTES	1 622
LA FRANCE IND. DEP. RETR.	1 017
ASSURANCE CREDIT	605
TOTAUX	83 442

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	3 404	
TOTAUX	3 404	

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
MONTANT A LA CLOTURE	3 404	
MEDECINE TRAVAIL	52	
ASS.VEHICULE 011003 AU 220204	1 734	
RC 011003 AU 220204	699	
COTIS. SYNDICALE	719	
ABONN.TELECOM.10.2003	130	
ASS.BRIS MACH.0110 010304	69	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
ACTIONS/PARTS SOCIALES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU DEBUT DE L'EXERCICE	3 000	25.91
ACTIONS/PARTS SOCIALES EMISES PENDANT L'EXERCICE		
ACTIONS/PARTS SOCIALES REMBOURSEES PENDANT L'EXERCICE		
ACTIONS/PARTS SOCIALES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE	3 000	25.91

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	
AVALS, CAUTIONS ET GARANTIES	
ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL MOBILIER	
ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER	
ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ASSIM.	
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES :	
ACHAT DE MARCHANDISES SUIVANT COMMANDES AU 30/09/2003	1 830 850
TOTAL	1 830 850

Nantissement des actions de la SA RAPHAEL MICHEL à hauteur de 100% au profit du Crédit Agricole, de SOFARIS et de la Banque Populaire, en contrepartie du prêt accordé à la SA ADVENDI pour le rachat des actions de RAPHAEL MICHEL.

INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE	45 388
IMPOTS SUR LES BENEFICES	30 131
RESULTAT AVANT IMPOTS	75 519
VARIATION DES PROVISIONS REGLEMENTEES	
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES.	
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (AVANT IMPOTS)	75 519

Ces évaluations ont pour effet d'augmenter (de diminuer) le poste « provisions réglementées de : 0

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres en euro	Quote part détenue	Valeur comptable des titres détenus		Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos en euro	Dividendes versés
				Brute	Nette				
A- Renseignements concernant les filiales et participations 1- filiales (+50%) Néant 2-participations(10 à 50%) Néant									
B- Renseignements concernant les autres filiales et participations 1- filiales non reprises en A Néant 2-participations non reprises en A Néant									

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

L'effectif de la SA RAPHAEL MICHEL est de 9 salariés.

Le chiffre d'affaires est constitué de :

Ventes de marchandises :	8 635 638
Ventes à l'export et dédiés :	3 202 999
Production vendue :	120 236

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'un contrat passé avec la fédération continentale (organisme extérieur).

Des marchés de vente ont été signés au 30 septembre 2003 pour une valeur de 2 029 487.

Notes complémentaires à l'annexe :

➤ Note 1 : Faits caractéristiques de l'exercice

Le quasi-maintien de chiffre d'affaires a pu être réalisé grâce à l'apport de nouveaux clients, l'actuel contexte économique ayant généré une baisse des volumes traités avec les clients traditionnels.

L'exercice 2003 a été marqué par un passage intensifié par les chais, ce qui nous a permis d'améliorer sensiblement nos marges brutes.

La production vendue s'élève à 120.236 euros contre 16.564 euros pour l'exercice précédent.

➤ Note 2 : Tableau de flux de trésorerie

Libellés	2002	2003
RESULTAT NET	50 606	45 388
ELIMINATION DES CHARGES ET PRODUITS SANS INCIDENCE SUR LA TRESORERIE OU NON LIES A L'ACTIVITE :		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	16 806	23 867
PROVISION SUR CREANCES	3 806	-3 806
PROVISION SUR STOCKS		
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	-16 304	
SUBVENTION VIREE AU RESULTAT		
PLUS/MOINS VALUE SUR CESSION D'IMMOS		2 570
VNC DES IMMOS CEDEES		
DIVIDENDES NON PAYES		
GAIN DE CHANGE		
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	54 914	68 019
VARIATION DES STOCKS	171 545	-258 429
VARIATION DES CREANCES D'EXPLOITATION	822 825	-978 365
VARIATION DES DETTES D'EXPLOITATION	-789 280	951 906
VARIATION DU BFR	205 090	-284 888
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	260 004	-216 869
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29	1 067
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		113 928
CESSION D'IMMOBILISATIONS, NETTES D'IMPOT		48 470
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-29	-66 525
AUGMENTATION DE CAPITAL		
AUGMENTATION DES EMPRUNTS		34 880
AUGMENTATION DES PRETS		
DIMINUTION DES PRETS		-9 900
DIMINUTION DES EMPRUNTS		
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		-150 000
DIMINUTION DE COMPTES COURANT	-13 953	-330
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	- 13 953	-125 350
VARIATION DE TRESORERIE	246 022	-408 744
TRESORERIE D'OUVERTURE	372 991	619 013
TRESORERIE DE CLOTURE	619 013	210 269

La trésorerie initiale de 2002 de 372 991€ correspond à la trésorerie nette à laquelle ont été ajoutées les valeurs mobilières de placement Brute (hors provision).

VMP : 21 471

Disponibilité : 351 520 €

➤ **Note 3 : Evènements postérieurs à la clôture**

A ce jour aucun élément postérieur à la clôture de l'exercice ne remet en cause l'exploitation des Etablissements RAPHAEL MICHEL.

➤ **Note 4 : Répartition de l'impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés représente, au titre de l'exercice clos le 30/09/2003 30 131 euros répartis à hauteur de 29 785 euros sur la partie exploitation et à hauteur de 346 euros sur la partie exceptionnelle.

Le taux d'imposition du résultat fiscal retenu est de 15% majorée de 3% dans la limite du bénéfice imposable de 38 120 euros puis de 33,33 % majoré de 3 % pour la tranche supplémentaire.

➤ **Note 5 : Tableau des 5 derniers exercices**

Exercices concernés		30/09/2003	30/09/2002	30/09/2001	30/09/2000	30/09/1999
I-	CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a)	Capital social	77 749	77 749	77 749	77 749	77 749
b)	Nombre des actions ordinaires existantes	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
c)	Nombre des actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
d)	Nombre maximal d'actions futures à créer - Par conversion d'obligations - Par exercice de droits de souscription					
II-	OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
a)	Chiffre d'affaires hors taxes	11 958 878	12 258 132	10 900 965	12 702 396	14 302 892
b)	Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	95 579	84 611	63 945	90 282	86 525
c)	Impôts sur les bénéfices	30 131	29 697	18 400	28 708	32 353
d)	Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e)	Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	45 388	50 606	28 061	46 137	44 453
f)	Résultat distribué	40 000	150 000		36 588	36 588
III-	RESULTATS PAR ACTION					
a)	Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissement et provisions	21,82	18,30	15,09	20,43	17,99
b)	Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissement et provisions	15,13	16,87	9,30	15,24	14,79
c)	Dividende attribué à chaque action		50		12,20	12,20
IV-	PERSONNEL					
a)	Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	10	9	9	9	9
b)	Montant de la masse salariale de l'exercice	391 980	348 535	307 804	315 240	308 925
c)	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	180 309	166 760	142 639	146 055	142 883

5.1.5 Certification légale des comptes sociaux de RAPHAEL MICHEL au 30 septembre 2003 (rapport spécial et général du Commissaire aux Comptes)

Rapport général

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SA RAPHAEL MICHEL, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après ;

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orange, le 1^{er} décembre 2003

Daniel BARRE
Commissaire aux Comptes

Rapport spécial

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions conclues au cours de l'exercice

Concernant la SA ADVENDI au capital de 247 050 € dont le siège social est – 5 place Robert Schumann – à 38000 Grenoble, dans laquelle Monsieur Guillaume RYCKWAERT, Président du conseil d'administration est également Président :

Conseil d'administration du 24 avril 2003

Refacturation, par votre société à la SA ADVENDI, de frais administratifs et d'hébergement à compter du mois de mai 2003 se décomposant comme suit :

- Frais de personnel comptable : forfait mensuel de 750 €HT
- Loyer et mise à disposition de mobilier : forfait mensuel de 150 €HT
- Téléphone, connexion internet : forfait mensuel de 350 €HT
- Expédition d'échantillons : forfait unitaire de 5,90 €HT

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 9.923,60 €HT

Facturation par la SA ADVENDI à votre société de frais se décomposant comme suit :

- Frais d'impression de cartes de visites et correspondances pour 450,00 €HT
- Commission aux taux de 1% pour marché RIEUX pour 6 374,17 €HT
- Cession de matériel informatique et de bureaux pour 2 950,00 €HT
- Frais de gestion de François CLAUSTRES pour 4 500,00 €HT

Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : 14 274,17 €

Il est à noter que votre conseil d'administration nous a informé qu'il n'a pu délibérer valablement compte tenu que les deux administrateurs présents étaient exclus du vote, Monsieur Guillaume RYCKWAERT en sa qualité de Président dans les deux sociétés et Monsieur François CLAUSTRES en sa qualité de représentant permanent de la SA ADVENDI Administrateur, tous deux directement intéressés aux conventions.

Ces conventions seront régularisées lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes.

Conseil d'administration du 24 septembre 2003

Ventes de marchandises par votre société à la SA ADVENDI

➤ Diverses opérations commerciales ont été conclues à des conditions normales entre les deux sociétés et ont fait l'objet d'une prorogation de paiement de 115 830,38 €HT selon facture n°5590 du 30/09/2003 assortie d'agios au taux de 5% pour un montant de 4 751,91 € Le montant total correspondant de 144 216,42 € a fait l'objet des conditions particulières de règlement définies à concurrence :

- d'un virement de 47 210,67 € au 30/11/2003
- d'un virement de 48 492,78 € au 31/01/2004
- d'un virement de 48 512,97 € au 31/03/2004

Cette convention est autorisée, les administrateurs ou représentants permanents de personnes morales administrateurs communs aux deux sociétés s'étant abstenus de participer au vote.

Concernant la SA GROUPE ADVENDI au capital de 1 160 000 € dont le siège social est – 5 place Robert Schumann – à 38000 Grenoble, dans laquelle Monsieur Guillaume RYCKWAERT, Président du conseil d'administration est également Président :

Conseil d'administration du 24 septembre 2003

Refacturation annuelle par votre société à la SA GROUPE ADVENDI de frais se décomposant comme suit :

- Salaires de Monsieur Guillaume RYCKWAERT charges patronales incluses pour 60 000 €HT
- Frais de toute nature exposés par Monsieur Guillaume RYCKWAERT pour 21 000 €HT
- Prestations commerciales rendues par la société CAPE au titre de l'organisation commerciale du service prospection pour 7 000 €HT
- Frais administratifs exposés pour le compte de la société GROUPE ADVENDI pour 6 000 €HT
- Loyers, frais de télécommunication, moyens matériels mis à la disposition de la société ADVENDI pour 6 000 €HT

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 100.000 €HT

Il est à noter que cette facture est payable à concurrence de 20% à réception de la facture et par virements mensuels de 8 300 € pour le solde.

Cette convention ne peut être autorisée, tous les administrateurs ou représentants permanents de personnes morales administrateurs étant communs aux deux sociétés concernées.

Cette convention sera régularisée lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes.

Fait à Orange, le 1^{er} décembre 2003

Daniel BARRE
Commissaire aux Comptes

5.2 COMPTES PREVISIONNELS AU 30 SEPTEMBRE 2004 / 2005 / 2006

5.2.1 COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat en K€	2003	2004	2005	2006
VENTES + PRODUCTION+AUTRES PRODUITS	11 980	20 521	32 930	38 244
ACHATS CONSOMMES	11 117	19 103	29 891	34 248
MARGE GLOBAL	863	1 418	3 039	3 996
CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	175	381	1 049	1 408
FOURNITURES CONSOMMABLES		30	108	148
SERVICES EXTERIEURS	175	351	941	1 260
VALEUR AJOUTEE	688	1 037	1 990	2 587
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
IMPOTS ET TAXES	23	59	116	152
CHARGES DE PERSONNEL	572	637	869	1 001
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	93	342	1 006	1 434
REPRISE SUR PROVISIONS + TRANSFERTS DE CHARGES				
AUTRES PRODUITS				
AUTRES CHARGES				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	24	61	320	478
DOTATIONS AUX PROVISIONS				
RESULTAT D'EXPLOITATION	69	281	686	956
PRODUITS FINANCIERS	7			
CHARGES FINANCIERES	2	26	118	144
RESULTAT FINANCIER	5	-26	-118	-144
RESULTAT COURANT	74	255	568	812
PRODUITS EXCEPTIONNELS	53			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	51			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2			
PARTICIPATION DES SALARIES				
IMPOT SOCIETE	30	88	201	288
RESULTAT NET	45	168	367	524
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	69	228	687	1 003

Définition des hypothèses relatives aux comptes de résultat

1 - Chiffre d'affaire

Année N

Stabilisation du chiffre d'affaires au niveau du bilan au 30 septembre 2003 pour l'établissement RAPHAEL MICHEL soit en valeur 11 958 K€

A compter du 1^{er} mars 2004, développement de l'activité négoce par croissance externe pour un chiffre d'affaire supplémentaire dégagé au 30 septembre 2004 de 8 562 K€

Ce développement ne sera pas préjudiciable à l'activité RAPHAEL MICHEL car il portera sur un vin de terroir peu commercialisé et d'autre part sur une clientèle différente de taille plus petite.

Année N+1

Croissance globale de 3% sur l'ensemble de l'activité soit en valeur 27 129 K€

A compter du 1^{er} mars 2005, développement de l'activité vinification pour un chiffre d'affaire dégagé au 30 septembre 2005 de 5 800 K€

Cette activité parfaitement complémentaire structurera définitivement l'entreprise et devrait lui assurer un développement régulier sur les exercices futurs.

Année N+2

Croissance globale de 3% pour l'ensemble de l'activité.

2 - Marge brute

Ets RAPHAEL MICHEL

Le taux de marge est stable à 6% de chiffre d'affaire, nous retiendrons donc ce taux.

Nouvelle activité négoce

Le taux de marge est légèrement supérieur à 6,5% à cause d'une plus grande fréquence des passages en chais. Cette fréquence est causée par le volume des livraisons plus petites mais mieux valorisée. (Cf. remarque sur le CA année N).

Nouvelle activité vinification

Le taux de marge s'élèvera à 20% et correspond à l'analyse que nous avons faite du secteur.

3 - Frais généraux

Les frais se découpent en frais proportionnels au chiffre d'affaires et frais fixes.

Les frais proportionnels varient en fonction du chiffre d'affaires.

Les frais fixes varient de 1%.

4 - Impôts et taxes

Ils sont calculés sur la base des éléments au 30 septembre 2003.

5 - Salaires

Ils sont conformes aux charges supportées actuellement par l'entreprise RAPHAEL MICHEL et le secteur d'activité de négoce et de vinification.

6 - Charges sociales

Elles représentent 45 % de la masse salariale.

7 - Amortissements

Les amortissements sont calculés conformément aux règles d'usages.

Ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue, soit :

- 5 ans pour le Matériel et outillage
- 10 ans pour les installations et agencements
- 5 ans pour le matériel de transport
- 5 ans pour le Matériel de bureau et informatique

8 - Charges financières

Calculés à partir du tableau d'amortissement d'emprunt pour RAPHAEL MICHEL.

Le taux d'intérêt pour l'emprunt sollicité en N+2 a été fixé à 4,5%.

Les comptes courants ne feront pas l'objet d'une rémunération.

9 - Impôts sociétés

Calcul de l'impôt société au taux de 33.33% majoré de 3%.

5.2.2. BILAN

Bilan en K€	2003	2004	2005	2006
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS	181	381	4 381	4 381
- AMORTISSEMENTS/PROVISIONS	111	172	492	970
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	71	210	3 889	3 411
ACTIF CIRCULANT				
STOCK ET EN-COURS	333	971	1 593	1 737
- PROVISIONS SUR STOCK ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	4			
CREANCES CLIENTS	1 940	5 166	7 243	7 471
- PROVISIONS DES CREANCES CLIENTS				
AUTRES CREANCES	194	68		34
DISPONIBILITES	397	704	62	1 339
- PROVISIONS DES VMP				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 871	6 910	8 897	10 581
ACTIF TOTAL	2 942	7 120	12 787	13 992
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL SOCIAL	78	230	230	230
RESERVES ET REPORT A NOUVEAU	243	91	259	625
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		168	367	524
TOTAL CAPITAUX PROPRES	321	489	855	1 380
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES				
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	213	14	4 062	3 811
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS				
DETTES FOURNISSEURS	2 239	6 459	7 650	8 597
DETTES FISCALES ET SOCIALES	167	158	220	204
DETTES SUR IMMOBILISATIONS				
AUTRES DETTES	2			
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
DETTES TOTALES	2 621	6 631	11 932	12 612
PASSIF TOTAL	2 942	7 120	12 787	13 992

5.2.3. Tableau de financement

En Keuros	2004	2005	2006
Ressources :			
Capitaux propres			
Capital			
Comptes courants		1 200	
Primes et subventions			
		1 200	
Capitaux empruntés			
Organismes financiers		3 000	
Autres financements			
Réserves de participation			
Cession d'immobilisations			
Remboursement d'immobilisations financières			
Capacité d'autofinancement	228	687	1 003
TOTAL DES RESSOURCES	228	4 887	1 003
Emplois :			
Acquisitions			
Immobilisations incorporelles	200	2 000	
Immobilisations corporelles		2 000	
Immobilisations financières			
	200	4 000	
Remboursements			
Echéance d'emprunts	12	153	251
Remboursements de comptes courants			
Déblocage de participation			
	12	153	251
TOTAL DES EMPLOIS	212	4 153	251
Variation FR	17	734	752

Ratios d'autonomie financière (en K€)	2004	2005	2006
Capitaux propres / dettes financières	33,91	0,21	0,36

Cycle d'exploitation synthétique

Désignation (en K€)	2003	2004	2005	2006
Besoins				
Stocks de marchandises	333	971	1 464	1 508
Stocks de matières premières			129	229
En-cours de production				
Avances et acomptes versés	4			
Créances clients	1 940	5 166	7 243	7 471
Autres créances	194	68		34
Charges constatées d'avance	3			
Besoin d'exploitation	2 474	6 206	8 836	9 242
Besoin hors exploitation				
TOTAL DES BESOINS	2 474	6 206	8 836	9 242
Ressources				
Avances et acomptes reçus				
Dettes fournisseurs	2 239	6 459	7 650	8 597
Dettes fiscales et sociales	167	158	220	204
Autres dettes	2			
Produits constatés d'avance				
Ressources d'exploitation	2 408	6 617	7 870	8 801
Ressources hors exploitation				
TOTAL DES RESSOURCES	2 408	6 617	7 870	8 801
B.F.R.	66	-411	966	441

BFR exploitation / hors exploitation (en K€)	2004	2005	2006
Besoins d'exploitation	6 206	8 836	9 242
Ressources d'exploitation	6 617	7 870	8 801
BFR lié à l'exploitation	-411	966	441
Besoins hors exploitation			
Ressources hors exploitation			
BFR hors exploitation			

Plan de financement

Désignation (en K€)	2004	2005	2006
Besoins			
Acquisition d'actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	200	2 000	
Immobilisations corporelles		2 000	
Immobilisations financières			
Variation BFR	-477	1 377	-525
Echéance d'emprunts	12	153	251
Remboursements de comptes courants			
Dividendes distribués / Prélèvement exploitant			
Charges à répartir			
Déblocage de participation			
Total des besoins	-266	5 529	-274
Ressources			
Capacité d'autofinancement	228	687	1 003
Cessions d'immobilisations			
Primes et subventions			
Remboursement d'immobilisations financières			
Réserves de participation			
Capital			
Comptes courants		1 200	
Organismes financiers		3 000	
Total des ressources	228	4 887	1 003
Variation de trésorerie	494	-642	1 277
Etat de trésorerie en fin d'exercice	704	62	1 339

5.2.4. ANNEXES DES PREVISIONNELS 2004/ 2005 / 2006

Autres informations

La société clôture ses comptes au 30 septembre 2003.

Le dossier prévisionnel a été établi à partir des comptes certifiés au 30 septembre 2003.

La chronologie des opérations serait la suivante :

- Hiver 2003, mise sur le marché des titres RAPHAEL MICHEL par la société mère.
- Printemps 2004, développement de l'activité négoce par rapprochement avec une entreprise cible avec qui il sera négocié une prise en location du fonds de commerce dans un premier temps.

- Printemps 2005, renforcement de la structure par la mise en place d'une activité vinification.

Les investissements nécessaires sont évalués à 5 000 000 € répartis de la façon suivante :

- 2 000 000 € pour l'acquisition de la clientèle (1 500 000 € pour le fichier Fournisseur, 500 000 € pour le fichier Client)
- 2 000 000 € pour l'acquisition du matériel d'aménagement et de stockage
- 1 000 000 € pour l'acquisition du matériel financé en crédit bail.

Un poste loyer immobilier significatif financera le local industriel.

Cette opération pourrait également être réalisée par croissance externe, quelques entreprises parfaitement identifiées pourraient être sollicitées.

L'entreprise RAPHAEL MICHEL est en mesure de développer rapidement ce secteur grâce à un complément d'activité dont elle dispose actuellement.

Au terme de ses deux opérations, un effet de masse certain devrait permettre d'améliorer le taux de marge et des économies d'échelles immédiates pourront être dégagées.

Par prudence, il n'en a pas été tenu compte au niveau des différents documents présentés.

Seuls ont été retraités les postes rémunérations des dirigeants qui disparaissent.

Investissements

Désignation (en K€)	2004	2005	2006
Immobilisations incorporelles	200	2 000	
Frais d'introduction en bourse	200		
Fichier Fournisseur de vinification		1 500	
Fichier Client de vinification		500	
Immobilisations corporelles		2 000	
Immobilisations vinification		2 000	
Immobilisations financières			
Investissements à réaliser	200	4 000	
Immobilisations de l'exercice précédent	181	381	4 381
Immobilisations cédées			
Immobilisations	381	4 381	4 381

Amortissements

Désignation (en K€)	2004	2005	2006
Amortissements incorporels (frais d'introduction en bourse)	39	67	67
Amortissements corporels sur immobilisation vinification		117	200
Dotations aux amortissements sur immobilisations existantes	22	137	212
Dotations aux amortissements	61	320	478
Amortissements de l'exercice précédent	111	172	492
Amortissements cédés			
Amortissements	172	492	970

Financements des investissements

Désignation (en K€)	2004	2005	2006
Capitaux propres		1 200	
Capital			
Augmentation de comptes courants (société mère)		1 200	
Remboursement de comptes courants			
Prime et subventions			
Emprunts		3 000	
Emprunt investissement vinification		3 000	
Cessions d'immobilisations			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
Remboursement immobilisations financières			
Total des financements		4 200	
Excédent / insuffisance de financement	-200	200	
Crédits-bail			
Autofinancement des investissements	200	-200	

Remboursements des emprunts

Désignation (en K€)	2004	2005	2006
Echéances d'emprunt	13	231	374
Emprunts investissements vinification		218	373
Emprunts existants (BNP Paribas)	13	13	1
Capital remboursé	12	153	251
Emprunt investissement vinification		141	250
Emprunts existants (BNP Paribas)	12	12	1
Charges d'intérêts	2	78	124
Emprunt investissement vinification		77	124
Emprunts existants (BNP Paribas)	2	1	

Activité Négoce

Désignation (en K€)	2004	2005	2006
Vente de marchandises	20 339	26 899	27 706
Exploitation RAPHAEL MICHEL	11 839	12 194	12 560
Exploitation Etablissement cible	8 500	14 705	15 146
Vente de marchandises	8 500	14 705	15 146
Chiffre d'affaires France	7 800	13 494	13 899
Chiffre d'affaires Export	700	1 211	1 247
Achats effectués de marchandises	19 715	25 704	26 012
Exploitation RAPHAEL MICHEL	11 105	11 471	11 816
Exploitation Etablissement cible	8 610	14 233	14 196
Achats de marchandises	8 610	14 233	14 196
Stock initial de marchandises	333	971	1 464
Exploitation RAPHAEL MICHEL	333	309	318
Exploitation Etablissement cible		662	1 146
Achats de marchandises		662	1 146
Stock final de marchandises	971	1 464	1 508
Exploitation RAPHAEL MICHEL	309	318	328
Exploitation Etablissement cible	662	1 146	1 180
Achats de marchandises	662	1 146	1 180
Achats consommés de marchandises	19 076	25 211	25 968
Exploitation RAPHAEL MICHEL	11 128	11 462	11 806
Exploitation Etablissement cible	7 948	13 749	14 162
Achats de marchandises	7 948	13 749	14 162
Marge commerciale	1 263	1 687	1 738
Exploitation RAPHAEL MICHEL	710	732	754
Exploitation Etablissement cible	553	956	984
Ventes de marchandises	553	956	984
Chiffre d'affaires France	507	877	903
Chiffre d'affaires Export	46	79	81
Marge commerciale (%)	6,21%	6,27%	6,27%
Exploitation RAPHAEL MICHEL	6,00%	6,00%	6,00%
Exploitation Etablissement cible	6,50%	6,50%	6,50%
Ventes de marchandises	6,50%	6,50%	6,50%
Chiffre d'affaires France	6,50%	6,50%	6,50%
Chiffre d'affaires Export	6,50%	6,50%	6,50%

Activité production

Désignation (en K€)	2004	2005	2006
Production vendue	182	6 031	10 538
Production de B/S RAPHAEL MICHEL	120	124	128
Prestations de services	116	119	123
Divers	4	5	5
Production de B/S Etablissement cible	62	107	110
Prestations de services France	53	92	94
Prestations de services Export	9	16	16
Production de B/S Etablissement vinification		5 800	10 300
Vinification France		5 800	10 300
Achats effectués de matières 1^{ères}	27	4 808	8 381
Production de B/S RAPHAEL MICHEL	11	12	12
Achats de matières 1 ^{ères} et sous-traitance	11	12	12
Production de B/S Etablissement cible	16	28	29
Achats de matières 1 ^{ères} et sous-traitance	16	28	29
Production de B/S Etablissement vinification		4 769	8 340
Achats de matières 1 ^{ères} et sous-traitance		4 769	8 340
Stock initial de matières 1^{ères}			129
Production de B/S Etablissement vinification			129
Achats de matières 1 ^{ères} et sous-traitance			129
Stock final de matières 1^{ères}		129	229
Production de B/S Etablissement vinification		129	229
Achats de matières 1 ^{ères} et sous-traitance		129	229
Achats consommés de matières 1^{ères}	27	4 679	8 281
Production de B/S RAPHAEL MICHEL	11	12	12
Achats de matières 1 ^{ères} et sous-traitance	11	12	12
Production de B/S Etablissement cible	16	28	29
Achats de matières 1 ^{ères} et sous-traitance	16	28	29
Production de B/S Etablissement vinification		4 640	8 240
Achats de matières 1 ^{ères} et sous-traitance		4 640	8 240
Marge sur production	155	1 352	2 257
Production de B/S RAPHAEL MICHEL	109	112	116
Production	120	124	128
Prestations de services	116	119	123
Divers	4	5	5
Achats de matières 1 ^{ères} et sous-traitance	-11	-12	-12
Production de B/S Etablissement cible	46	80	82
Production	62	107	110
Prestations de services France	53	92	94
Prestations de services Export	9	15	16
Achats de matières 1 ^{ères} et sous-traitance	-16	-28	-29
Production de B/S Etablissement vinification		1 160	2 060
Production		1 160	2 060
Vinification France		1 160	2 060
Marge sur production (%)	84,99%	22,41%	21,42%
Production de B/S RAPHAEL MICHEL	90,56%	90,56%	90,56%
Production	100%	100%	100%
Prestations de services	100%	100%	100%
Divers	100%	100%	100%
Production de B/S Etablissement cible	74,19%	74,19%	74,19%
Production	100%	100%	100%
Prestations de services France	100%	100%	100%
Prestations de services Export	100%	100%	100%
Production de B/S Etablissement vinification		20%	20%
Production		20%	20%
Vinification France		20%	20%

Charges externes

Désignation (en K€)	2004	2005	2006
Fourniture consommables	30	108	148
Fournitures consommables RAPHAEL MICHEL	19	19	19
Electricité	1	1	1
Eau	0,3	0,3	0,3
Carburant	9	9	9
Fourniture entretiens et petits équipements	2	2	2
Fournitures administratives	4	4	4
Fournitures de matériel	2	2	3
Fournitures consommables Etablissement cible	11	18	18
Electricité	2	3	3
Eau	0,4	0,7	0,7
Carburant	4	7	7
Fuel	0,6	1	1
Fourniture entretiens et petits équipements	0,9	2	2
Fournitures administratives	3	5	5
Fournitures consommables Etablissement vinification		71	110
Electricité		20	35
Eau		21	37
Carburant		5	8
Fuel		4	7
Fourniture entretiens et petits équipements		17	17
Fournitures administratives		4	7
Services extérieurs	351	941	1 260
Charges constatées d'avance	3		
Services extérieurs RAPHAEL MICHEL	145	146	148
SOUS TRAITANCE GENER	9	9	10
LOCATIONS IMMOBILIER	24	24	24
LOCATIONS MOBILIERES	1	1	1
ENTRETIEN IMMOBILISA	3	3	3
ENTRETIEN MATERIEL	9	9	9
MAINTENANCE	0,1	0,1	0,1
PRIMES D'ASSURANCES	15	15	15
DOCUMENTATION GENERA	0,4	0,4	0,4
COMMIS&COURT.S/VENTE	23	24	24
HONORAIRES	16	16	16
FRAIS ACTES & CONTEN			
PUBLICITE	0,7	0,7	0,7
FOIRES ET EXPOSITION	0,2	0,2	0,2
CADEAUX A LA CLIENTE	0,4	0,4	0,4
ANALYSES	0,1	0,1	0,1
POURBOIRES DONS COUR	0,4	0,4	0,4
TRANSPORTS S/VENTES	16	17	17
VOYAGES ET DEPLACEMENT	7	7	7
RECEPTIONS	4	4	4
FRAIS POSTAUX	3	3	3
FRAIS TELEPHONIQUES	10	10	10
SERVICES BANCAIRES	1	1	1
COTISATIONS	3	3	3
Services extérieurs Etablissement cible	203	352	356
LOCATION GERANCE	64	110	110
LOCATIONS IMMOBILIER	14	23	23
LOCATIONS MOBILIERES	0,2	0,4	0,4
ENTRETIEN IMMOBILISA	2	3	3
ENTRETIEN MATERIEL	10	17	17
MAINTENANCE	0,6	1	1
PRIMES D'ASSURANCES	17	29	29
DOCUMENTATION GENERA	0,5	0,9	0,9
COMMIS&COURT.S/ACHATS	8	14	14
COMMIS&COURT.S/VENTE	13	22	23
HONORAIRES	1	3	3
FRAIS ACTES & CONTEN	0,1	0,1	0,1
PUBLICITE	0,6	1	1
CADEAUX A LA CLIENTE	0,2	0,3	0,3
ABON/COTIS/DONS	2	3	3
ANALYSES	0,4	0,6	0,6

TRANSPORTS S/ACHATS	51	90	92
TRANSPORTS S/VENTES	0,8	1	1
TRANSPORTS DIVERS	6	10	10
ENVOIS ECHANTILLONS	2	4	4
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3	5	5
RECEPTIONS	0,8	1	1
FRAIS POSTAUX	2	3	3
FRAIS TELEPHONIQUES	5	8	8
SERVICES BANCAIRES	1	2	2
Services extérieurs Etablissement vinification		443	756
CREDIT BAIL MOBILIER		120	200
LOCATIONS IMMOBILIER		90	153
LOCATIONS MOBILIERES		16	27
ENTRETIEN IMMOBILISA		17	29
ENTRETIEN MATERIEL		39	68
MAINTENANCE		2	3
PRIMES D'ASSURANCES		16	28
DOCUMENTATION GENERA		0,4	0,6
COMMIS&COURT.S/VENTE		22	38
HONORAIRES		11	19
FRAIS ACTES & CONTEN			
PUBLICITE		5	8
CADEAUX A LA CLIENTE		0,4	0,8
ABON/COTIS/DONS		3	5
TRANSPORTS S/ACHATS		61	105
VOYAGES ET DEPLACEMENTS		12	21
RECEPTIONS		2	3
FRAIS POSTAUX		9	16
COTISATIONS		17	30

Impôts et taxes

Désignation (en K€)	2004	2005	2006
Impôts et taxes	59	116	152
Charges à payer	17	7	4
Impôts et taxes RAPHAEL MICHEL	23	23	23
PART.FORM.CONTINUE(O	1	1	1
VERSENT.LIBE.TAXE AP	2	2	2
TAXE PROFESSIONNELLE	7	7	7
TAXES FONCIERES	3	3	3
TAXE S/VEHICULES SOC	5	5	5
AUTRES DROITS	1	1	1
ORGANIC	5	5	5
Impôts et taxes Etablissement cible	18	31	31
PART.FORM.CONTINUE(O	0,1	0,1	0,1
VERSENT.LIBE.TAXE AP	0,1	0,1	0,1
TAXE PROFESSIONNELLE	7	12	12
TAXES FONCIERES	2	3	3
TAXE S/VEHICULES SOC	4	6	6
AUTRES DROITS	3	5	5
REDEVANCE POLLUTION	3	5	5
Impôts et taxes Etablissement vinification		54	93
PART.FORM.CONTINUE(O		4	7
PARTICIP EFFORT CONSTRUCT		1	2
VERSENT.LIBE.TAXE AP		1	2
TAXE PROFESSIONNELLE		37	63
TAXES FONCIERES		1	2
TAXE S/VEHICULES SOC		2	3
ORGANIC		9	15

Charges de personnel

Désignation (en K€)	2004	2005	2006
Salaires bruts	439	599	690
Charges constatées d'avance	52		
Charges salariales RAPHAEL MICHEL	392	396	400
Charges salariales Etablissement cible	47	80	80
Charges salariales Etablissement vinification		122	210
Charges sociales patronales	197	269	311
Charges salariales RAPHAEL MICHEL	176	178	180
Charges salariales Etablissement cible	21	36	36
Charges salariales Etablissement vinification		55	95
Rémunération dirigeant			
Charges sociales TNS			
Autres charges de personnel	0,3	0,3	0,3
Autres charges de personnel	0,3	0,3	0,3
Charges de personnel	637	869	1 001

Notes complémentaires à l'annexe :

➤ Note 1 : Tableau de flux de trésorerie

Libellés	2 003	2 004	2 005	2 006
RESULTAT NET	45 388	167 525	366 648	524 480
ELIMINATION DES CHARGES ET PRODUITS SANS INCIDENCE SUR LA TRESORERIE OU NON LIES A L'ACTIVITE :				
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	23 867	60 909	320 286	478 469
PROVISION SUR CREANCES	-3 806			
PROVISION SUR STOCKS				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
SUBVENTION VIREE AU RESULTAT				
PLUS/MOINS VALUE SUR CESSION D'IMMOS	2 570			
VNC DES IMMOS CEDEES				
DIVIDENDES NON PAYES				
GAIN DE CHANGE				
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	68 019	228 434	686 934	1 002 949
VARIATION DES STOCKS	-258 429	-638 747	-621 636	-143 924
VARIATION DES CREANCES D'EXPLOITATION	-978 365	-3 092 719	-2 008 418	-262 454
VARIATION DES DETTES D'EXPLOITATION	951 906	4 208 631	1 253 459	931 268
VARIATION DU BFR	-284 888	477 165	-1 376 595	524 890
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	-216 869	705 599	-689 661	1 527 839
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 067			
ACQUISITION D'IMMOBILISATION INCORPORELLES		200 000	2 000 000	
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	113 928		2 000 000	
CESSION D'IMMOBILISATIONS, NETTES D'IMPOT	48 470			
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-66 525	-200 000	-4 000 000	
AUGMENTATION DE CAPITAL				
AUGMENTATION DES EMPRUNTS	34 880		3 000 000	
AUGMENTATION DES COMPTES COURANTS			1 200 000	
AUGMENTATION DES PRETS				
DIMINUTION DES PRETS				
DIMINUTION DES EMPRUNTS	-9 900	-11 541	-152 835	-250 600
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-150 000			
DIMINUTION DE COMPTES COURANT	-330			
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-125 350	-11 541	4 047 165	-250 600
VARIATION DE TRESORERIE	-408 744	494 058	-642 496	1 277 239
TRESORERIE D'OUVERTURE	619 013	210 269	704 327	61 831
TRESORERIE DE CLOTURE	210 269	704 327	61 831	1 339 070

➤ Note 2 : Taux de marge de l'activité

RAPHAEL MICHEL envisage de développer son chiffre d'affaires par le renforcement de son activité négoce en 2004 et le traitement d'une nouvelle activité qu'est la vinification en 2005.

La vinification consiste à acheter de la vendange fraîche (du raisin), de la rentrer dans les chais de la société et d'assurer le processus de vinification, à savoir pour les rouges : macération (2 à 3 semaines) pressurage, fermentation, élevage ; pour les blancs : pressurage, fermentation et élevage.

Ce métier nouveau qui se situe en amont du métier traditionnel de la société entraîne un niveau de marge globale significatif. Ce niveau se situe à environ 20% et se répartit en 15 % part vinification et 5% part négoce vrac de la production issue de cette vinification, comme cela a été constaté sur des entreprises du secteur concerné et de taille similaire à RAPHAEL MICHEL.

Les investissements prévus par RAPHAEL MICHEL pour permettre ce développement par l'activité vinification sont les suivants :

2004/2005	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
FRAIS INTRODUCTION EN BOURSE	
FICHIER FOURNISSEUR DE VINIFICATION	1 500 000
FICHIER CLIENT DE VINIFICATION	500 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
ACTIVITE VINIFICATION (MATERIEL D'AMENAGEMENT ET DE STOCKAGE)	2 000 000
TOTAL INVESTISSEMENTS	4 000 000

Les investissements corporels prévus pour l'activité vinification correspondent à :

- Station épuration : 400 000 euros
- Matériel de cuverie : 800 000 euros
- Installation de refroidissement : 50 000 euros
- Atelier de vinification : 300 000 euros
- Travaux d'installation et agencement divers : 200 000 euros
- Véhicules divers : 250 000 euros

L'impact de ces deux activités sur les chiffres d'affaires prévisionnels de RAPHAEL MICHEL sera le suivant :

Pour l'exercice 2003/2004 : le développement de l'activité négoce à partir du 1er mars 2004 entraîne la réalisation d'un chiffre d'affaire de 8 562 K€, soit une contribution de 41,72 % du chiffre d'affaires global de la société.

Pour l'exercice 2004/2005 : le développement de l'activité négoce permet la réalisation d'un chiffre d'affaires supplémentaire de 14 813 K€, soit une contribution de 44,98% du chiffre d'affaires global, l'activité de négoce traditionnelle de RAPHAEL MICHEL représentant 12 317 K€. Par ailleurs, le développement de l'activité vinification entraîne la réalisation de 5 800 K€ de chiffre d'affaires, soit une contribution de 17,61% du chiffre d'affaires global.

Pour l'exercice 2005/2006 : le développement de l'activité négoce permet la réalisation d'un chiffre d'affaires de 15 257 K€ soit une contribution de 39,89 % du chiffre d'affaires global, l'activité de négoce traditionnelle de RAPHAEL MICHEL représentant 12 687 K€. Par ailleurs, le développement de l'activité vinification entraîne la réalisation de 10 300 K€ de chiffre d'affaires, soit une contribution de 26,93 % du chiffre d'affaires global.

Ces deux activités supplémentaires entraînent des variations importantes sur les bilans prévisionnels de la société aux postes suivants :

Bilan actif :

- Le poste immobilisations passe de 381 K€ en 2004 à 4 381 K€ en 2005 et 2006, du fait des investissements réalisés pour le développement de l'activité vinification tels que présentés ci-dessus.
- Le poste Stock et en-cours évolue de 333 K€ en 2003 à 971 K€ en 2004, 1 593 K€ en 2005 et 1 737 K€ en 2006 du fait de l'augmentation de l'activité négoce dans un premier temps, puis également du fait de la nouvelle activité vinification à partir de 2005.
- Le poste créances clients passe de 1 940 K€ en 2003 à 5 166 K€ en 2004, 7 243 K€ en 2005 et 7 471 K€ en 2006. La hausse de ce poste est corrélée avec le chiffre d'affaires supplémentaire issu du développement de l'activité négoce et de la nouvelle activité de vinification. En effet, les règlements se font en moyenne à 75 jours pour les clients. Cependant, de par l'augmentation des volumes qui seront traités, ces délais vont avoir tendance à s'allonger. De plus intervient dans l'augmentation de l'activité négoce et dans l'activité de vinification des délais de paiement plus importants du fait de la volonté de la société de travailler sur des cibles de taille supérieure, exigeant des délais plus longs (du type grande distribution). Le doublement du

volume de vins négociés permettra d'atteindre ces cibles qui jusqu'alors ne traitaient pas ou peu avec RAPHAEL MICHEL.

Bilan passif :

- Le poste emprunts et dettes assimilées augmentent fortement sur l'exercice 2005 du fait des investissements induits par le développement de l'activité vinification, qui nécessite comme cela est précisé plus haut 4M€ d'engagements.
- Le poste dettes fournisseurs passe de 2 239 K€ en 2003 à 6 459 K€ en 2004, 7 650 K€ en 2005 et 8 597 K€ en 2006. La hausse de ce poste est corrélée avec le volume de charges supplémentaire issu du développement de l'activité négoce et de la nouvelle activité de vinification. En effet, les règlements se font en moyenne à 75 jours pour les fournisseurs. Cependant, de par l'augmentation des volumes qui seront traités, ces délais vont avoir tendance à s'allonger, comme pour les délais de paiement clients.

La société envisage d'intégrer totalement cette nouvelle activité de vinification, mais se laisse la possibilité de réaliser ce projet via une croissance externe pour le même montant d'investissement. La vinification correspond à une logique de consolidation de ses marges négoce, elle va permettre à la société de sortir de la logique de volume imposée par l'activité négoce et ses taux de marge.

L'activité de négoce réalisée par les établissements RAPHAEL MICHEL et l'établissement cible de négoce dégage un taux de marge compris entre 6% et 6,5%. Cette marge reste très stable au vu des exercices précédents.

L'activité de vinification que la SA RAPHAEL MICHEL souhaite intégrer à sa structure courant 2005 dégagerait un taux de marge approximatif de 20%.

Ce taux de marge est supérieur au taux de marge constaté sur l'établissement RAPHAEL MICHEL qui se positionne sur un marché de négoce pur.

En effet la vinification de part son processus de fabrication apporte une valeur ajoutée supplémentaire.

Cette valeur ajoutée se traduit par la transformation du produit de vendange en produit vinifié. Ce savoir-faire et le processus industriel mis en œuvre explique le fort taux de marge dégagé par rapport à une activité de négoce de vins.

Cette augmentation du taux de marge a pour incidence de faire progresser le taux de marge global qui répond aux impératifs d'investissements réalisés en cours d'année.

L'activité de vinification impacte les comptes de 2005 en terme de chiffre d'affaires et au niveau des investissements.

La marge brute connaît une progression de 2.32 points, qui est absorbée par les investissements effectués au cours de l'exercice.

Le résultat de l'exercice 2005 correspond en partie au résultat de l'activité vinification. La hausse du taux de marge n'est pas génératrice à elle-seule du résultat prévisionnel de l'année.

A titre informatif, nous présentons, ci-dessous, le détail de l'activité vinification seule pour permettre d'appréhender son apport dans le résultat prévisionnel de la société.

En milliers d'euros	2004	2005	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES		5 800	10 300
ACHATS EFFECTUES		4 640	8 240
TOTAL MARGE BRUTE		1 160	2 060
% DE MARGE BRUTE SUR PRODUITS		20,00%	20,00%
CHARGES EXTERNES		71	110
SERVICES EXTERIEURS		443	756
IMPOTS ET TAXES		54	93
CHARGES DE PERSONNEL		177	305
AMORTISSEMENTS		117	200
CHARGES FINANCIERES		77	124
RESULTAT COMPTABLE DE L'ACTIVITE VINIFICATION		221	472
IS 33,33 MAJORE DE 3%		76	162
RESULTAT DE L'ACTIVITE VINIFICATION		145	310
RESULTAT DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DE RAPHAEL MICHEL	168	367	524

➤ **Note 3 : Croissance du chiffre d'affaires**

La croissance globale de l'activité présente un chiffre de 3%. Il faut comprendre :

- Pour l'année N un chiffre d'affaires de 11 958 K€+ à compter du 1er mars 2004 le développement de l'activité négoce pour 8 562 K€supplémentaire. Ce chiffre d'affaire supplémentaire est enregistré sur 7 mois de l'année N.
- Pour N+1 augmentation de 3% de l'activité de RAPHAEL MICHEL + l'activité négoce supplémentaire issue de la croissance externe (cette-fois sur 12 mois) + l'apport de l'activité vinification de 5 800 K€(sur 7 mois).
- Pour N+2 augmentation de 3% de l'ensemble des activités sur 12 mois.

➤ **Note 4 : Hypothèses de prévisions de chiffre d'affaires**

Les hypothèses de travail concernant les prévisions de chiffre d'affaires des nouvelles activités de négoce et de vinification se basent sur des constatations effectuées sur des entreprises du secteur concerné et de taille similaire, réalisées par la société et ses conseils, susceptibles d'être incluses à l'établissement RAPHAEL MICHEL. Aucun accord définitif n'est encore conclu avec ces entreprises du secteur, mais des pourparlers récents laissent présager que ces cibles identifiées seront celles qui intégreront la société.

➤ **Note 5 : Décret de 2002 sur les informations environnementales**

La société n'est pas concernée par le décret de 2002, car elle effectue un passage en cave annuel de vin inférieur à 20000 hectolitres. Néanmoins, en partenariat avec l'Interprofession, elle a entamé une démarche HACCP (hygiène et sécurité).

Cette démarche HACCP consiste à établir un manuel recensant les risques et dangers (niveau consommateur, opérateur, produit) liés à l'activité en matière d'hygiène et de sécurité, les analysant, et mettant en place des procédures préventives permettant de prouver notre maîtrise des points critiques.

➤ **Note 6 : Financement du besoin en fonds de roulement**

Les dettes fournisseurs sont payées en moyenne à 75 jours.

Les créances client sont payées en moyenne à 75 jours.

Comme cela se fait actuellement, le financement du BFR est assuré par des solutions de crédit à court terme.

CHAPITRE 6

.ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION.

6. 1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Monsieur GUILLAUME RYCKWAERT

Nommée par l'assemblée générale du 12 septembre 2002, comme Administrateur de la Société.

Administrateurs :

Monsieur Pierre-Yves RYCKWAERT

Nommée par l'assemblée générale du 12 septembre 2002, comme Administrateur de la Société.

La société ADVENDI dont le représentant permanent est Monsieur François CLAUSTRES

Nommée par l'assemblée générale du 12 septembre 2002, comme Administrateur de la Société.

Autres mandats :

Monsieur Guillaume RYCKWAERT est également Président Directeur Général de la société ADVENDI SA et du GROUPE ADVENDI.

Monsieur Pierre-Yves RYCKWAERT est également administrateur du GROUPE ADVENDI.

Monsieur François CLAUSTRES est également représentant permanent de la société de la société CLAUSTRES CONSEIL INTERNET, dont il est gérant, cette société étant administrateur du Groupe ADVENDI et de la société ADVENDI S.A.

Fonctionnement du conseil d'administration :

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice écoulé ; ces réunions ont fait l'objet de procès-verbaux. Elles ont eu pour objet :

- l'arrêté des comptes annuels
- l'autorisation de conventions

Indépendamment de ces réunions formelles, deux des administrateurs (dont le président) se réunissent un vendredi par mois au siège social pour examiner notamment les points suivants :

- carnet de commandes
- évolution de la facturation
- état des marchés fournisseurs (cours, état des approvisionnements...)
- stratégie de développement de la société (mesures internes, croissance externe avec identification des cibles potentielles...)

Ces réunions informelles ne donnent pas lieu à comptes rendus.

Par ailleurs, il n'existe pas de comités spécialisés ; aucun règlement intérieur n'a été mis en place.

6. 2. DIRECTION

Monsieur Guillaume RYCKWAERT, Président Directeur Général

Nommée par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2002, comme Administrateur de la Société, sous sa forme de Société Anonyme.

6. 3. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération globale annuelle de Monsieur Guillaume RYCKWAERT est de 41 050 euros bruts pour l'exercice 2003.

La rémunération prévisionnelle de Monsieur Guillaume RYCKWAERT, sera de 46 200 euros bruts an.

Avantages en nature : En plus de sa rémunération ci-dessus, Monsieur Guillaume RYCKWAERT bénéficie d'un véhicule représentant 1 100 Euros pour l'exercice 2003.

6. 4. INTERET DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR, DANS CELUI D'UNE SOCIETE QUI EN DETIENT LE CONTROLE, DANS CELUI D'UNE FILIALE DE L'EMETTEUR OU CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEUR SIGNIFICATIF DE L'EMETTEUR

c.f. paragraphes 3.4. et 4.3

6.5. PRETS ET GARANTIES ACCORDES PAR LA SOCIETE EN FAVEUR DES DIRIGEANTS

Néant

6.6. OPTIONS ATTRIBUEES ET EXERCEES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES SALARIES

Néant.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2003 a, aux termes de sa treizième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options de souscription d'actions nouvelles et/ou des options d'achat d'actions existantes, au bénéfice de certains membres du personnel salarié de la Société ou de certains dirigeants, dans la limite de 10% du capital.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois à compter du 9 décembre 2003.

A ce jour aucun plan d'option de souscription d'actions nouvelles et/ou d'options d'achat d'actions existantes n'a été mis en place par le Conseil d'Administration.

6.7. INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Néant

6.8. LIENS ENTRE RAPHAEL MICHEL ET D'AUTRES SOCIETES QUI LUI SERAIENT LIEES VIA SES ADMINISTRATEURS OU DIRIGEANTS

RAPHAEL MICHEL est détenue à 99,99% par la société ADVENDI S.A. avant l'opération objet du présent prospectus. La réussite de cette opération et la cession envisagée de 90 000 titres par ADVENDI S.A. ramènerait sa part dans le capital de RAPHAEL MICHEL à 80,43%.

CHAPITRE 7

. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR .

7.1. RAPPEL DES CHIFFRES CLES

En milliers d'euros	30/09/2003		30/09/2004 (p)		30/09/2005 (p)		30/09/2006 (p)	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
Chiffre d'affaires	11 959	100%	20 521	100%	32 930	100%	38 244	100%
Résultat d'exploitation	68	0,57%	281	1,37%	686	2,08%	956	2,50%
Résultat courant avant impôt	73	0,61%	255	1,24%	568	1,72%	812	2,12%
Résultat exceptionnel	2	0,02%	0	0%	0	0%	0	0%
Résultat net	45	0,38%	168	0,82%	367	1,11%	524	1,37%

(p) : Prévisionnels

7.2. LA STRATEGIE DE CROISSANCE DE RAPHAEL MICHEL

7.2.1. Croissance par acquisitions

La société RAPHAEL MICHEL entend développer son activité négoce par croissance externe. A ce jour, la société a identifié des cibles potentielles, lui permettant d'envisager une telle opération courant 2004. La visibilité, en terme de chiffre d'affaires, de telles cibles, ainsi que l'effet de masse entraînant une amélioration du taux de marge et des économies d'échelles immédiates permettent à la société d'envisager une forte croissance de son activité.

7.2.2. Croissance structurelle

RAPHAEL MICHEL à ce jour n'exerce son activité qu'en négoce. Afin de pérenniser sa croissance, elle envisage pour l'année 2005, le renforcement de sa structure par l'acquisition ou la mise en place d'une activité de vinification, devenant ainsi un négociant-vinificateur-éleveur.

Le **négociant-vinificateur-éleveur** s'approvisionne en raisin auprès de vignerons sous contrat tenus de respecter un cahier des charges précis. Après contrôle de la vendange, les raisins sont pressurés, vinifiés, élevés et mis en bouteille par la même entreprise. Les compétences multiples dont doit s'entourer le négociant constituent une garantie supplémentaire pour le consommateur. Le travail commence alors dans la vigne. Les raisins doivent être irréprochables. Une matière première moyenne ne pourra jamais donner un grand vin. La vinification n'est pas moins importante, les vins doivent exprimer une personnalité, dégager un style maison en plus de leur typicité, de façon à fidéliser la clientèle.

Reste ensuite à les élever et surtout à les commercialiser au bon moment, lorsqu'ils sont prêts à donner le maximum de plaisir à l'amateur.

RAPHAEL MICHEL, fort de son expérience de négociant, et de sa connaissance du monde viticole pourra facilement trouver des vignerons pour s'approvisionner en raisin et élever ses propres vins.